

Bagneux

- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 14 DÉCEMBRE 2021 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences
120, avenue Roger Salengro
92 290 Châtenay Malabry

 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 5 OCTOBRE 2021	3
FINANCES	4
2 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) AFFÉRENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.....	4
3 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE AFFÉRENT AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.....	21
4 - APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU AFFÉRENTE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2021.....	21
PERSONNEL	22
5 - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DES 1 607 HEURES DE TRAVAIL ANNUELLES ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL, DANS LE CADRE DE LA LOI N° 2019 828 DU 6 AOÛT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	22
FINANCES	33
6 - CONSTATATION DE CRÉANCES ÉTEINTES AU TITRE DES EXERCICES 2017, 2018 ET 2019	33
7 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER PAR ANTICIPATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022, AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF Y AFFÉRENT	34
8 - APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS NÉCESSAIRES AUX OBSÈQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS À COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2022	34
9 - APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DES TAXES FUNÉRAIRES À COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2022.....	35
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	35
10 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE POUR LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) POUR L'ANNÉE 2020	35
11 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR PROCÉDER AUX OPÉRATIONS U RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION ET FIXER LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022	35
12 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) RELATIF À LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO	35
13 - APPROBATION DE L'ÉCHANGE FONCIER, SANS SOULTE, ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP) DE DEUX EMPRISES	35
14 - APPROBATION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) ET D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT DU VAL-	

DE-MARNE (SADEV 94), LA COMMUNE ET LA FONCIÈRE SOPPEC RELATIF AUX COMMERCES DE L'ÎLOT-GARE.....	36
15 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF) ET LA COMMUNE RELATIVE À L'INTERVENTION FONCIÈRE DE L'EPFIF SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX	38
16 - DÉNOMINATION D'UNE EMPRISE SITUÉE AU CENTRE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ÉCOQUARTIER VICTOR-HUGO ET DES MUSICIENS "PLACE LUCIE-AUBRAC"	42
17 - DÉNOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE PERMETTANT L'ACCÈS À LA BARRE D'IMMEUBLE DEBUSSY DANS LE CADRE DU RETOURNEMENT DES HALLS "MAIL CLAUDE-DEBUSSY"	43
18 - AVIS CONSULTATIF DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LES DIMANCHES POUR L'ANNÉE 2022	43
19 - APPROBATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS EN FAVEUR DES FOOD-TRUCKS SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX	43
ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS	44
20 - FIXATION DES DROITS DE VOIRIE APPLICABLES AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À PARTIR DU 1 ^{ER} JANVIER 2022	44
21 - APPROBATION DES LOTS N° 6 ET 7 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE NOUVEAUX VÉHICULES COMMUNAUX ET PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE, DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU PARC COMMUNAL, ET AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER LA DÉCLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INFRUCTUOSITÉ LES LOTS N° 1 À 5 DUDIT MARCHÉ.....	44
22 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) ÉTABLIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020.....	45
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	46
23 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT 92 RELATIVE À LA CRÉATION D'UN BOSQUET URBAIN À BAGNEUX	46
CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS	47
24 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLECTIF DES MAIRES ANTI-PESTICIDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	47
25 - APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS RELATIFS À LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES À PARTIR DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2022	47
ÉDUCATION	47
26 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET LA COMMUNE RELATIVE AU FINANCEMENT RÉGIONAL DE L'IMPLANTATION DU "TIERS-LIEU DES SAVOIRS"	47
27 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ BNP PARIBAS IMMOBILIER (BNPPI) RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'IMPLANTATION D'UN TIERS-LIEU DES SAVOIRS	47
28 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX, LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION	

NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE AYANT POUR OBJET LA RECONDUCTION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) JUSQU'EN SEPTEMBRE 2022.....	52
29 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE, AU TITRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE, ET À LA SUITE DE L'APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, ET RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LADITE RÉGION ACADÉMIQUE.....	52
30 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES SOUMISES AU QUOTIENT ET APPLICATION DES TARIFS CORRESPONDANTS AUX ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 17 ANS.....	53
31 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021	53
JEUNESSE	53
32 - APPROBATION DU DISPOSITIF COMMUNAL RELATIF À L'OCTROI DE L'AIDE AUX PROJETS JEUNES.....	53
SANTÉ.....	54
33 - APPROBATION D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS (AP - HP) PARIS-SACLAY L'HARMONISATION DE LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE ET SOIGNANTE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.....	54
34 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU) DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS (AP-HP) UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DE LA DERMATOLOGIE.	54
35 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPE HOSPITALIER DE TERRITOIRE PARIS-SACLAY DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE – HÔPITAUX DE PARIS (AP-HP), RELATIVE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE CARDIOLOGIE AU SEIN DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ (CMS) LOUIS-PASTEUR.....	55
36 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE RELATIVE À L'INDEMNISATION PAR LA COMMUNE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE SON INTERVENTION AUPRÈS DU CENTRE DE VACCINATION DE BAGNEUX	55
37 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE-MALADIE (CPAM) DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ ET RÉDUCTION DES RISQUES	55
38 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE-MALADIE (CPAM) DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE ET LA COVID19 AUPRÈS D'UNE POPULATION SOCIALEMENT DÉFAVORISÉE OU ISOLÉE AINSI QUE LA MISE EN PLACE DES GESTES BARRIÈRES.....	56
39 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) D'ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE AU FINANCEMENT DU PLAN LOCAL DE NUTRITION.....	56

40 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DIABÈTE 92 NORD, RELATIVE À LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE AUPRÈS DES PATIENTS ATTEINTS DE DIABÈTE MENÉE PAR LA COMMUNE	56
HABITAT.....	56
41 - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE L'ÉTAT, L'AGENCE NATIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ANRU), L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLÉE SUD GRAND PARIS (VSGP), LA COMMUNE, ET LES SOCIÉTÉS ACTION LOGEMENT SERVICE ET FONCIÈRE LOGEMENT RELATIVE AU RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER DE LA PIERRE-PLATE (CITÉ DES MUSICIENS).....	56
TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES.....	57
42 - PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE.....	57
COMMUNICATION	59
43 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE ENTRE LA COMMUNE ET DIVERSES ENTREPRISES RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION ORGANISÉE DANS LE CADRE DE L'INAUGURATION DU NOUVEAU TERMINUS DE LA LIGNE 4 DE MÉTRO IMPLANTÉ À BAGNEUX	59
44 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF (AVENANT) N° 1 AU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ INAPA FRANCE ET RELATIF À LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PAPIER POUR L'IMPRIMERIE	60
RESTAURATION.....	61
45 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 5 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ MR. NET ET RELATIF À LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET ARTICLES CONNEXES	61
46 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF (AVENANT) N° 1 AU LOT N° 3 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ MR. NET, RELATIF À LA FOURNITURE DE CONDITIONNEMENT ET MATÉRIELS JETABLES POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION....	61
PERSONNEL	61
47 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT	61
48 - PRISE EN COMPTE DE LA REVALORISATION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES DE DÉPLACEMENT ET APPROBATION DU BARÈME ET DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION AUX AGENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN ORDRE DE MISSION ...	61
VŒU.....	62
49 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU FINANCEMENT PAR L'ÉTAT DU CENTRE DE VACCINATION	62
AMÉNAGEMENT URBAIN.....	62
50 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE BAGNEUX APPROUVÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLÉE SUD GRAND PARIS (VSGP).....	62



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 14 DÉCEMBRE 2021 -

(La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour procéder à l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir à toutes et à tous.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MEKER Pascale, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

Le THOMAS Alain, présent

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

FAUVEL Élisabeth, absente, pouvoir à Yasmine Boudjenah
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Hélène Cillières
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, présent
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, présent
ABECASSIS Cyrielle, présente
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, présente
BIZERAY Léa, présente
ZAMBETTI Gilbert, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, présent
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, absent
OUÉDRAOGO Serges Kader, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Quelques informations avant de commencer l'ordre du jour du Conseil municipal :

- un nouveau groupe politique au Conseil municipal a été créé. Le 4 novembre dernier, M. Zambetti m'a informée de son intention de quitter le groupe Mieux vivre à Bagneux et de la création d'un nouveau groupe dénommé Les Balnéolais, qui sera constitué de Mme Chirinian et de vous-même Monsieur Zambetti.

J'ai pris acte de ce nouveau groupe. Je tenais à vous donner officiellement l'information. Il

bénéficiera d'une tribune dans le Bagneux Info comme c'est d'usage pour les groupes politiques.

Un point sur la vaccination pour vous donner des éléments comme je me suis engagée à le faire depuis le début de la crise sanitaire et l'ouverture de notre centre de vaccination : notre centre, qui a déménagé début octobre au 2 avenue Louis Pasteur dans l'ancienne école maternelle Barbusse, a élargi ses horaires d'ouverture grâce à notre partenariat avec la Croix-Rouge. Il est désormais ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures avec nos professionnels de santé mais aussi durant tout ce mois de décembre, les mercredis de 17 heures à 21 heures et les samedis de 9 heures à 17 heures sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier, bien évidemment.

Le centre reste ouvert dimanche 19 décembre prochain toute la journée. La vaccination à domicile se poursuit aussi sur demande. Toutes les personnes âgées de plus de 65 ans peuvent avoir accès, sans rendez-vous, au centre de vaccination, tout comme les primo-vaccinés s'ils le souhaitent.

C'est un effort important de notre part à la mesure de la forte hausse des demandes de rendez-vous, suite à la reprise de la pandémie et aux annonces gouvernementales.

Je veux en remercier une nouvelle fois toute l'équipe médicale, toute l'équipe aussi administrative de notre centre municipal de santé et, bien sûr, les bénévoles de la Croix-Rouge française.

(Arrivée de Mme Blodine B. Canal à 20 h 10.)

Depuis l'ouverture de notre centre de vaccination, le centre a honoré plus de 44 500 rendez-vous : 20 000 sont pris jusqu'au 21 février pour une écrasante majorité de personnes sollicitant une troisième dose.

Selon les semaines, nous recevons entre 3 000 à 6 000 doses hebdomadaires avec désormais une répartition entre les vaccins Moderna et Pfizer.

Vous avez probablement entendu que les vaccins Pfizer sont réservés prioritairement au moins de 30 ans et aux personnes en fragilité particulière.

Une moyenne de 450 rendez-vous est prise chaque jour sur Doctolib, c'est vous dire l'effort important fourni par la collectivité.

Au 5 décembre, le taux de vaccination sur la commune était de 64,8 % pour la première dose, 85,9 % pour la tranche la mieux vaccinée, les 54 - 65 ans et 63,5 % pour la vaccination complète. Nous sommes en gros à 65 % de personnes vaccinées toutes les tranches d'âges confondues.

Nous multiplions les efforts. Nous avons également pu réaliser la semaine dernière, grâce au centre municipal de santé, une vaccination dédiée aux agents de la collectivité. Cela a très bien fonctionné. Nous pourrions en refaire une au mois de janvier pour les agents qui n'avaient pas encore atteint les 5 mois nécessaires pour la troisième dose.

Voilà les informations importantes que je souhaitais vous donner.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 5 OCTOBRE 2021

Mme le MAIRE. - Il nous revient d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du mardi 5 octobre 2021.

Y a-t-il des remarques concernant ce compte rendu ?...

(Aucune.)

Je considère que vous l'approuvez à l'unanimité.

➡ **VOTE : LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au débat d'orientations budgétaires que je vais vous présenter.

FINANCES

2 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) AFFÉRENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Mme le MAIRE. - Le débat, qui va s'ouvrir, est un des moments importants de notre vie démocratique. C'est celui où la municipalité expose ses priorités et ses projets pour l'année à venir, au regard des engagements pris devant les Balnéolaises et les Balnéolais.

Le contexte dans lequel nous présentons ces orientations reste particulièrement difficile pour les habitants en premier lieu et, bien sûr également, pour les collectivités locales, je vais y revenir.

Je tiens tout d'abord à remercier M. Haddad, notre adjoint aux finances, la Directrice générale des services, Mme Alliaud, la Directrice générale adjointe des services, Mme Ménet et notre Directrice des finances, Mme Baron, pour la qualité du travail mené sur cette question de plus en plus complexe et la clarté des documents qui vous sont fournis, ce soir.

Ce qui frappe, pour commencer, c'est le caractère durable de la pandémie, puisque l'an dernier, nous espérions que l'arrivée de vaccins allait permettre de retrouver une vie normale et l'éradication de la Covid-19.

Certes, la vaccination a joué son rôle et a permis de protéger des millions de Français des formes graves de la maladie. Mais notre pays compte tout de même 120 000 morts de la Covid. Et surtout, le refus de lever les brevets sur les vaccins en empêche l'accès aux pays les plus pauvres, souvent les plus touchés par la contagion, retardant aussi ainsi la fin de l'épidémie.

Pour ce qui est de la France, les injonctions trop souvent contradictoires sur les vaccins mais aussi sur les gestes barrières dans l'Éducation nationale, par exemple, les polémiques qui les ont entourés, les demandes pressantes de fermeture des centres de vaccination, ce que nous avons refusé, le manque de moyens au bon niveau pour les hôpitaux et les soignants, tout ceci a renforcé des réticences à se faire vacciner de la part de nombreux Français, notamment dans les milieux les plus populaires.

Vous le savez, le manque de moyens dévolus à notre centre de vaccination pèse fortement sur nos finances locales.

Deux ans après le début de la pandémie, les Balnéolaises et Balnéolais sont fatigués. Les plus modestes rencontrent des difficultés économiques et sociales croissantes et de nombreuses personnes âgées isolées, chômeurs et précaires, jeunes et étudiants sont très éprouvés.

Ce sont eux que la ville a choisi de soutenir dans cette période, eux dont le Gouvernement devrait faire la priorité de son attention, pas seulement parce que le prix des matières premières et des fluides augmente !

Pourtant, on le sait, on le constate chaque année, l'argent existe dans notre pays pour satisfaire les besoins de toutes et de tous. Les 1 % les plus riches sont les grands gagnants de la réforme fiscale

de 2017 : leur niveau de vie a augmenté en moyenne de 2,8 % alors que les 5 % des ménages les plus modestes ont perdu jusqu'à 0,5 % de pouvoir d'achat.

Je partage les propositions formulées la semaine dernière par l'organisation Oxfam pour s'attaquer aux inégalités croissantes, de consacrer, par exemple, dans le domaine de la santé 7 milliards d'euros par an pour l'hôpital public, comprenant une revalorisation de 5 % du budget de l'hôpital public et l'embauche de 100 000 personnels supplémentaires.

C'est bien à l'État d'assurer la bonne santé de ses concitoyens. Depuis le début de la crise sanitaire, les collectivités locales ont largement assumé ce rôle. Nous souhaitons qu'il soit reconnu et accompagné à sa juste mesure. Nos collectivités ont dû le faire alors que s'engageait un nouveau mandat, avec des attentes et des besoins croissants de la part des habitants.

Le plan de relance nous a permis de financer quelques projets importants, comme l'aménagement du mail René Rousseau. Mais nous sommes loin du compte au regard des annonces tonitruantes du Gouvernement et du niveau d'ingénierie financière exigé pour déposer ces projets.

C'est à cette situation que nous-mêmes avons fait face. Nous avons fait le choix de faire de la protection des habitants une priorité, sans renoncer à mettre en œuvre les premiers engagements importants ni à maintenir nos équilibres financiers. Avec des axes forts visant à développer des politiques publiques en faveur d'une ville pour toutes et tous, d'une ville durable qui fasse la part belle à l'éducation et à la citoyenneté, des axes pour lesquels notre service public communal est un atout majeur.

Pour ne citer que quelques-unes des réalisations de notre programme au cours de la première année pleine du mandat :

- L'ouverture d'un 2^e Relais d'assistantes maternelles, au nord de la ville ;
- L'ouverture de l'école Niki de Saint-Phalle ;
- La réouverture de la crèche complètement rénovée des Rosiers ;
- L'augmentation du nombre d'ATSEM dans nos écoles maternelles ;
- La mise en place d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- Une charte du handicap et des aidants que nous avons adoptée ;
- Le démarrage du projet de rénovation de la Pierre Plate.

C'est en nous appuyant sur ces premières réalisations importantes, sur les besoins réaffirmés en service public de proximité et sur notre attachement à tenir nos engagements, que nous avons bâti les orientations 2022 avec une double ambition, celle de dégager un niveau d'autofinancement autour de 7 millions d'euros et de réduire notre encours de dette.

Nous le faisons dans une dynamique inédite pour notre commune, qui va accueillir, dans un mois, une station de métro, Bagneux Lucie Aubrac, un événement historique à notre échelle.

Cette arrivée tant attendue se traduit déjà par une attractivité renouvelée de la commune. Ce nouveau mode de transport lourd, qui va faciliter les déplacements et contribuer à la réduction de la voiture, génère aussi de nouvelles attentes en matière de services publics.

C'est dans ce contexte global que nous avons retenu des priorités d'actions :

- L'éducation tout d'abord, en investissement comme en fonctionnement, guidée par l'objectif de contribuer à la réussite de tous les élèves, dans un cadre épanouissant. Je rappelle les efforts faits sur les cours végétalisées, l'attention soutenue aux projets culturels, les classes de découverte pour tous les enfants de notre ville, les actions contre l'évitement scolaire. Le projet d'un

lycée d'enseignement général reste bien sûr l'autre grande priorité du mandat avec le métro. Il est bien inscrit au plan pluriannuel des lycées de la Région.

J'ai tout récemment renouvelé auprès de son vice-Président le souhait que sa construction démarre au plus vite.

- Concernant le cadre de vie, deuxième priorité, une attente forte des Balnéolaises et des Balnéolais pour laquelle nous avons notamment choisi d'accorder une augmentation des moyens à la propreté des espaces verts et de nos rues.

- Dans notre souci de contribuer à relever le défi climatique, la transition écologique à Bagneux passe et passera par la plantation d'arbres, l'achat de véhicules électriques pour la commune, des travaux de rénovation thermique importants dans nos bâtiments et une intervention sur les sols afin de les désimpermeabiliser. C'est dans cet esprit que nous avons créé un pôle de transition écologique doté de trois postes au sein de notre administration. 2022 verra son déploiement comme cette année verra aussi le développement de notre plan vélos. Je n'oublie pas la concertation qui s'est engagée sur le parc des Mathurins qui créera un nouvel espace vert de deux hectares.

- Enfin, dans la continuité des actions engagées pendant toute la crise sanitaire, nous pensons à tous avec notre CCAS particulièrement, en conduisant des actions en direction des personnes âgées, avec la mise en œuvre de notre charte sur le handicap et les aidants que j'évoquais tout à l'heure, avec un accompagnement renforcé des plus modestes. Et parce que nous voulons jouer notre rôle pour favoriser l'emploi des Balnéolais, nous avons installé, la semaine dernière, un comité local pour l'emploi et l'insertion réunissant tous les partenaires de notre commune.

Vous le savez, nous sommes particulièrement attentifs à la fois à donner à notre service public communal les moyens de répondre aux nouveaux besoins des Balnéolaises et des Balnéolais et à ne pas obérer notre budget de fonctionnement par un poids trop important de la masse salariale.

C'est pourquoi nous proposons, pour 2022, une augmentation de 2,2 millions de cette masse salariale. Elle permettra de financer les créations de postes nécessaires à nos équipements et à nos services et aussi, engagement que nous avons pris, de revaloriser le régime indemnitaire de nos agents, dans un premier effort que je souhaite pour l'année 2022. Cela permet tout de même de contenir nos dépenses pour ne pas peser sur les crédits d'activités nécessaires aux actions que nous souhaitons.

Ainsi, dans le même temps, pour répondre aux nouveaux engagements du mandat, nous augmentons les crédits de fonctionnement des services de près de 500 000 € pour un budget à hauteur de 15,7 millions.

C'est pour mieux répondre aux demandes des habitants en matière de services publics, notamment d'accueil dans nos équipements sportifs et culturels, d'attention au cadre de vie dans un contexte budgétaire toujours aussi contraint, que je vous propose, avec l'équipe municipale, d'augmenter le taux de la taxe foncière de 10 %. Ce n'est jamais un choix facile, ni agréable.

En outre, la réforme de la taxe d'habitation, impôt certes injuste, ne laisse aux collectivités qu'un choix orienté sur les propriétaires.

En 10 ans, nous n'avons augmenté les taux qu'une seule fois, en 2015, à hauteur de 1,5 %. Pour rappel, l'année dernière, plusieurs de nos villes voisines, pourtant dans une situation budgétaire plus favorable que la nôtre, n'ont pas hésité à augmenter de plus de 10 % leur taux.

Vous le savez, à la situation sanitaire qui dure, s'ajoutent les incertitudes fiscales et budgétaires liées

notamment à la disparition progressive de la perception de la taxe d'habitation par les communes et aux questions de sa compensation.

En 2023, vous savez que la garantie d'une compensation à l'Euro près n'est pas forcément garantie. Même la Cour des comptes, qu'on ne saurait taxer de gauchisme, alerte sur les risques, d'une part, d'une perte du lien fiscal avec le territoire, avec la commune et, d'autre part, sur le fait que, désormais, 33 % des recettes de fonctionnement du bloc communal sont déterminés par l'État.

Cette suppression impacte en outre plus fortement une ville comme la nôtre avec 66 % de logements sociaux et donc des recettes fiscales moindres.

Avec la disparition progressive de la taxe d'habitation, il est important de le préciser, la hausse de la taxe foncière sera d'un montant inférieur à ce que les ménages concernés payaient avant cette disparition.

Cependant, cette hausse nous permettra d'augmenter nos ressources de 2 millions, une recette précieuse dans la période.

La forte hausse des matières premières nous incite aussi à augmenter de 2 % nos tarifs. Une étude est en cours sur ces tarifs. Elle nous permettra de mieux en évaluer le niveau, notamment par rapport aux communes environnantes, elle permettra d'ajuster le niveau de cette hausse. Pour rappel, la hausse des prix, pour le seul mois d'août dernier, s'est élevée à 1,9 %.

Ce mandat sera aussi celui d'investissements importants, à hauteur de près de 19 millions pour la seule année 2022. Ils s'inscrivent dans les priorités que j'ai énoncées il y a quelques minutes.

Pour les plus importants, il s'agit :

- des travaux de voirie sur la colline des Mathurins ;
- de la réfection du stade de rugby Port Talbot et du lancement des études pour le stade de foot René Rousseau ;
- des travaux d'extension et de modernisation de notre CMS et de la création d'une maison du patrimoine, avec des subventions du département, puisque nous avons inscrit ces deux projets dans le cadre du contrat de développement territorial avec le département des Hauts-de-Seine.

Enfin, parce que nous veillons à une gestion saine de nos finances, nous restons attentifs au niveau de notre encours de dette.

Au 1^{er} janvier 2022, il sera inférieur à l'année précédente pour deux raisons : d'une part, le décalage de chantiers dont la facturation n'a donc pas mobilisé l'emprunt initialement prévu et, d'autre part, la recette exceptionnelle de 3 millions perçue dans le cadre de la contribution de l'État à la relance durable, liée au nombre de permis de construire délivrés à Bagneux en 2020.

Vous l'aurez compris, face aux contraintes durables auxquelles nous devons faire face, nous n'en rabattons pas sur nos ambitions. Avec l'équipe municipale, je reste déterminée à assumer les objectifs que nous nous sommes fixés, avec l'arrivée du métro, faire de Bagneux une ville pour tous, une ville durable et solidaire.

Je vous invite maintenant à prendre part à ce débat d'orientation budgétaire.

Je passe volontiers la parole au premier collègue qui la demande.

M. MARTIN. - Merci Madame le Maire.

Je tiens tout d'abord, comme à l'accoutumée, à remercier l'ensemble du service financier pour la clarté du document mis à notre disposition ce soir.

Près de deux ans après le début de la pandémie du Covid 19, la situation économique et sociale est aussi précaire que la situation sanitaire. En France, selon les associations caritatives, ce n'est pas moins d'un million de personnes qui auraient basculé dans la pauvreté à cause de la pandémie. Une tendance sans précédent, illustrée par des chiffres alarmants : en 2020, jusqu'à 7 millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire, soit près de 10 % de la population française, selon les derniers chiffres du Secours Catholique (novembre 2021).

La crise sanitaire a eu aussi un impact important sur les finances de la commune car il a fallu mettre en place des protocoles sanitaires stricts dans les écoles et les crèches ainsi que la mise en place d'un centre de vaccination.

À ce jour, l'État, via l'Agence Régionale de Santé, est loin d'avoir compensé ces charges supplémentaires.

Le dernier projet de loi de finances du quinquennat, dixit notre Président, a pour ambition de soutenir la relance et l'investissement tout en cherchant à maîtriser les dépenses publiques ; un grand écart entre soutenir la relance et maîtriser les dépenses, qui correspond à la fin progressive du "quoi qu'il en coûte" lié à la crise.

Après la Cour des Comptes et le Haut Conseil des Finances Publiques, le Sénat a exprimé ses réserves sur ce budget 2022 que l'on peut juger euphorique et incomplet. Un vrai budget de campagne préélectorale...

Ce sont 25 milliards d'euros annoncés depuis cet été, ce sont 100 milliards d'euros de dépenses non retracées pour le plan de relance ou encore 680 milliards de dette en plus...

Si nous poursuivons le même rythme d'augmentation des dépenses publiques, l'endettement poursuivra sa hausse continue dans les prochaines années et la situation apparaîtra intenable à long terme avec deux risques principaux : une remontée des taux à court et moyen termes et le risque de griller toutes les marges de manœuvre budgétaire pour relever les défis de demain, comme celui de la transition écologique.

Pour les ménages, en revanche, il y a fort à parier qu'après les élections en 2022 on entende parler d'austérité.

On peut noter toutefois la bonne surprise de cette fin d'année encore marquée par la crise sanitaire : les prévisions de l'Insee annoncent une baisse du taux de chômage à 7,6 % contre 8 % au deuxième trimestre, mais pour 2022, l'horizon s'affiche moins rose.

Dans le cadre de ce budget pour 2022, le Gouvernement a repoussé, les réformes nécessaires comme la réforme des retraites ou la réforme tant attendue des Agences Régionales de Santé, après l'élection présidentielle. Sur ce dernier point, la crise sanitaire a laissé des traces : de nombreux élus s'estiment abandonnés par les ARS et demandent leur mise sous tutelle. Les belles promesses de Jean Castex de fonctionner main dans la main avec les élus sont loin ou tout au moins ne sont pas sur le même pied d'égalité.

Concernant la suppression de la taxe d'habitation, en 2021, nous n'avons pas observé de changement sur les finances de la ville à la suite de la réforme de la fiscalité locale, voire une hausse importante de + 1,70 M€ en 2021 par rapport à 2020.

Le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le coefficient correcteur a permis de maintenir nos ressources en 2021.

Pour les années à venir, il est difficile de se prononcer ; attendons de voir l'impact que cette réforme aura sur les finances locales à plus long terme.

Ce qui est sûr, c'est que notre marge de manœuvre financière se réduit car la commune dispose de 65 à 68 % de logements sociaux. Par conséquent, comme vous le dites très justement, la taxe sur le foncier ne concerne qu'un nombre réduit d'habitants par rapport à la taxe d'habitation. Non seulement la perte du levier fiscal sur la taxe d'habitation réduit l'autonomie fiscale des communes, mais elle fait peser sur les seuls propriétaires la contribution à la vie de la cité par le biais des taxes foncières.

L'augmentation des taux des taxes locales reste un sujet délicat sur le plan politique, surtout dans notre commune où le taux de la taxe foncière est parmi les taux les plus élevés du département des Hauts-de-Seine.

Malgré cela, vous faites le choix d'augmenter de 10 % le taux pour arriver à 33,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Madame Le Maire, vous prenez en otage une partie de la population balnéolaise qui, au fil du temps, a pu acquérir un bien et contribue à la vie de la cité par le biais des taxes foncières.

Pour couronner le tout, le Gouvernement anticipe déjà une forte revalorisation des valeurs locatives cadastrales au cours de l'année à venir. Or, ces valeurs font office de base d'imposition et déterminent notamment la revalorisation de la taxe foncière.

Selon les premières estimations de l'Insee, cette hausse devrait être au minimum de 3 % l'an prochain.

La cerise sur le gâteau, vous continuez à augmenter le coût des activités municipales proposées aux balnéolais, de 2 %. C'est en sorte un impôt indirect que vous proposez aux Balnéolais. Sur sept ans maintenant, les tarifs des activités ont augmenté de plus de 17 %. Vous comparez toujours les tarifs proposés à Bagneux par rapport aux tarifs appliqués dans d'autres villes. Mais le niveau de vie des Balnéolais n'est pas le même que dans les villes voisines et les prestations proposées sont différentes.

Quand je regarde ce Dossier d'Orientation Budgétaire, nous avons des raisons d'être inquiets. Des dépenses qui explosent, une masse salariale qui augmente de 3,02 % en 2022, une augmentation drastique des impôts fonciers (+10 %), une augmentation des tarifs (+ 2 %), un encours de dette qui devrait avoisiner 65 M€ au 1^{er} janvier 2023, soit une capacité de désendettement entre 9 et 10 années.

Nous avons l'impression que la ville de Bagneux est mise sous tutelle.

Ce sont des réponses concrètes qu'attendent nos citoyens pour améliorer leur cadre de vie et pas que des belles paroles.

Une ville qui pense à tous : non, vous pensez seulement à une catégorie de la population.

Une ville qui relève le défi écologique : non quand on voit notre entrée de ville et la future place Lucie Aubrac ultra-bétonnée.

Une ville de la réussite et de l'épanouissement : non quand on voit le nombre d'enfants qui vont ailleurs pour faire leur scolarité.

Une ville citoyenne du vivre ensemble et qui s'engage : non quand on voit les problèmes de sécurité, les problèmes de saleté, les problèmes d'insalubrité des logements sociaux, les problèmes de circulation des personnes à mobilité réduite.

Vous vous en doutez sûrement, nous voterons contre ce dossier d'orientation budgétaire en dehors des réalités.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci. Qui d'autre souhaite la parole ?

M. OUEDRAOGO. - Merci Madame le Maire.

Je rejoins mon collègue M. Martin pour saluer la qualité des documents produits par les services financiers. Durant l'année, on a pu voir tout le soin apporté à ces documents, de manière à permettre à notre Conseil de délibérer sur la base des éléments factuels chiffrés et clairs en toute transparence.

Cependant, nous notons sur la délibération portant sur le DOB un certain nombre d'inquiétudes que vous avez exprimées en début de propos, qui ne nous semblent pas tout à fait justifiées.

Votre intervention, Madame le Maire, fait appel à deux questions qui nécessitent des éclaircissements.

Premièrement, qu'attendez-vous précisément comme avancées structurelles d'un projet de loi de finances 2022, puisque vous en faites mention dans la délibération soumise à notre approbation ce soir ?

Deuxièmement, cela nous semble important de pouvoir afficher clairement vis-à-vis des Balnéolaises et des Balnéolais votre position sur la suppression de la taxe d'habitation car ce débat est régulièrement amené au sein du Conseil et vous ne manquez pas de rappeler tout le mal que la suppression de la taxe d'habitation porte aux finances de la ville, il est donc important pour nous ce soir que vous puissiez vous exprimer et nous dire si vous êtes pour ou contre la suppression de la taxe d'habitation quand on sait que cette suppression tout naturellement permet d'améliorer le pouvoir d'achat de nos habitants et qu'à l'horizon 2023 la taxe d'habitation ne devrait normalement plus peser sur le budget des ménages.

Notre conviction est qu'aucune commune ne peut sortir d'une situation financière difficile sans développer l'activité économique. C'est notre conviction ultime. C'est bien ce qui manque cruellement à notre ville et le constat est partagé et unanime. On n'a pas de commerce, on n'a pas d'entreprise et, malheureusement, c'est ce qui crée les richesses et renfloue les caisses des communes.

Nous ne les voyons pas d'ailleurs dans vos priorités budgétaires pour 2022, ce qui renforce notre inquiétude et nous conforte dans le choix de ne pas avoir voté votre budget 2021. Je dois malheureusement vous annoncer qu'il y a de fortes chances qu'il en soit de même pour le budget 2022 si vous ne revoyez pas votre copie.

Nous pensons qu'il est temps de sortir de la logique du 'tout subvention' pour enclencher véritablement des réformes économiques sur la commune, qui manquent.

Vous êtes pour l'autonomie de la gestion, tant mieux, allons au bout des choses et réduisons notre dépendance aux subventions de l'État.

Vous vous apprêtez à augmenter 10 % la taxe foncière. Pour nous, c'est clairement un coup fatal porté à l'attractivité de notre ville. C'est dommage que vous ne l'ayez pas annoncé l'année dernière.

Je pense que cela aurait permis aux Balnéolaises et aux Balnéolais d'être mieux éclairés dans leur choix.

Un budget qui repose essentiellement sur le panier des ménages ne permettra pas à notre ville de sortir de la situation financière pusillanime dans laquelle elle stagne depuis des années.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme TRIVIDIC. - Merci Madame la Maire.

Monsieur Mouloud Haddad, chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier la note de qualité qui nous est fournie pour ce premier débat. Lors de notre prochaine séance, nous voterons évidemment le budget, mais il est toujours important de prendre ce temps pour échanger sur les orientations budgétaires pour l'année qui est devant nous. Avoir des documents précis et fournis est toujours plus confortable.

Je tenais à vous remercier, Madame la Maire, pour votre propos introductif. Même si l'on peut partager quelques éléments de contexte, comme M. Martin, sur la situation sociale engendrée par la crise sanitaire, évidemment, nous ne partageons pas le reste du propos.

Je vous remercie aussi d'avoir fait le bilan rapide, cela vous a pris quelques minutes. Apparemment, le bilan du quinquennat sera présenté demain soir en 1 h 30. En quelques minutes, vous avez dressé un bilan de cette première année beaucoup plus fourni que, je pense, les propos qui seront tenus demain soir pendant 1 h 30.

La note retrace bien la situation complexe dans laquelle se retrouvent les collectivités territoriales depuis la crise sanitaire voire avant la crise sanitaire car ce n'est pas le premier exercice budgétaire complexe que la ville mène, mais il est d'autant plus complexe avec la période que nous traversons.

Le "quoi qu'il en coûte" a surtout coûté aux collectivités territoriales et aux habitantes et habitants de nos territoires.

Nous partageons un regret, en effet, de ce début de mandat. Nous aurions aimé, nous aurions préféré réaffecter l'argent investi dans la gestion de la crise sanitaire à d'autres lignes pour aider davantage et accompagner davantage les Balnéolaises et les Balnéolais à traverser cette période particulière et totalement inédite.

Évidemment, nous avons pris nos responsabilités et on peut toutes et tous être fiers de cela.

Je pense que les différents choix qui ont été faits durant la crise sanitaire et encore tout récemment celui de maintenir le centre de vaccination ouvert contre les demandes de l'ARS étaient des choix judicieux mais qui impactent, aussi, fortement nos finances.

La crise sanitaire s'est donc transformée en crise sociale voire sociétale, les familles ont souffert et souffrent encore. Encore une fois, les financements que nous avons consacrés à la gestion de la crise sanitaire auraient peut-être été davantage plus utiles aux familles mais aussi aux personnes isolées, aux personnes actives ou non actives, mais l'État reste encore largement absent et ne nous a pas permis de faire encore plus que ce que nous avons fait et 2022 n'augure pas un meilleur investissement de l'État.

D'ailleurs, nous soutenons largement l'un des vœux qui sera présenté en fin de séance qui fait la demande d'une participation plus importante, voire un remboursement total, de l'État aux frais que les collectivités ont engagés.

Nous partageons donc les grandes orientations et nous les ferons vivre chacune et chacun en fonction de nos responsabilités pour l'année à venir.

Malgré ce contexte difficile, ces grandes orientations respectent le programme municipal adopté par les Balnéolaises et les Balnéolais.

En premier lieu la masse salariale évidemment, nous soutenons cette orientation forte pour le financement de nouveaux services publics, pour le renforcement de nos services publics locaux.

Nous tenons vraiment à saluer cet engagement fort qui va à l'inverse de ce que l'on a pu entendre ici ou là depuis plusieurs années, que nous allons entendre dans les mois à venir.

Valérie Péresse a déjà annoncé la couleur avec sa proposition de non-remplacement d'un départ en retraite sur trois dans la fonction publique.

Nous partageons donc cet engagement fort qui nous permettra également de soutenir l'ensemble des agentes et agents toutes et tous en première ligne hier aujourd'hui et demain.

En lien avec l'augmentation du budget consacré à la masse salariale, nous soutenons évidemment l'augmentation de la fiscale locale de 10 %. Outil qui, quand on réduit d'un côté, nous oblige à augmenter de l'autre. C'est un outil l'outil fiscal, c'est un outil juste à notre sens, outil qui nous permettra de récupérer les marges de manœuvre en partie perdues avec la suppression de la taxe d'habitation sans pour autant peser sur le pouvoir d'achat des Balnéolaises et Balnéolais.

L'augmentation claire et importante de 500 000 euros de nos crédits de fonctionnement participe de cette même dynamique qui nous permettra, là aussi, de répondre aux nouveaux besoins mais aussi de renforcer nos actions.

Enfin, concernant nos investissements, nous ne pouvons pas faire autrement que de maintenir les coûts partis, mais aussi de rester responsables et de calibrer la section investissement 2022 en fonction du contexte dans lequel nous nous trouvons tout en respectant nos engagements. Mais il est important de rester optimistes et un mandat municipal est assez long pour regarder loin et anticiper, essayer, modifier, adapter aux besoins, aux envies et aux objectifs que l'on s'est fixés toutes et tous ensemble, et tout cela, encore une fois, dans le respect de nos engagements et dans le respect de la parole que nous avons donnée aux Balnéolaises et Balnéolais.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MEKER. - Madame la Maire de Bagneux, chers (es) collègues, Mesdames et Messieurs, le débat d'orientation budgétaire est le moment pour une majorité municipale de réaffirmer concrètement les orientations du programme, du contrat sur lequel elle a été élue au suffrage universel.

À Bagneux, nous avons réussi à concrétiser un choix politique fort et rare qui est celui de l'union de la gauche balnéolaise.

Notre mandature s'est tout de suite heurtée à la pandémie du COVID-19 qui sévit encore aujourd'hui.

La municipalité a mis toutes ses forces vives, sous l'élan de Marie-Hélène Amiable, au service de nos concitoyens.

Nous ne sommes pas encore sortis de ce tunnel qui semble long si long, mais après un premier budget en 2021 solide mais qui marquait à la fois la fin d'une première année de grande crise et le premier budget d'une nouvelle majorité, celui que nous sommes en train de construire pour 2022 doit être un vrai marqueur de nos intentions politiques pour les années à venir. À ce stade, je remercie au nom de mon groupe tous les services qui ont participé collectivement à la production de ces documents de qualité qui nous permettent de tenir ce débat.

Nous sommes dans un contexte financier très compliqué pour les collectivités comme cela a été dit et dans un contexte social encore plus complexe. Je remercie Mme la Maire pour la teneur et la clarté de son introduction.

La force d'une équipe, l'intelligence de nos projets, l'agilité de nos actions viennent aussi de l'expression de nos sensibilités de prédilection ; des causes qui nous habitent avec une force diverse, mais qui, toutes ensemble, nous rassemblent.

Nous partageons très largement ce qui a été dit par nos collègues de la majorité, mais il y a des points que nous avons besoin de soulever, de mettre au jour au-delà, encore une fois, de tout ce que nous partageons et de ce qui vient d'être largement dit.

Tout d'abord, il nous manque un budget transversal sur la thématique de la transition écologique qui nous permette d'évaluer les moyens engagés. Ce que l'on peut appeler un budget "vert", ce que Vallée Sud Grand Paris initie dès ce budget 2022.

À signaler que VS GP en tant qu'EPT porte collectivement la compétence développement durable des 11 communes qui le composent ; développement durable que nous avons tout intérêt cependant à faire émerger de notre budget municipal pour marquer nos efforts pour la transition écologique, afin de participer clairement à l'élan d'ensemble et pouvoir aussi aller chercher des recettes dans les moyens que nous mutualisons au sein de VS GP.

La manière dont la transition écologique est présentée dans ce document de débat d'orientation budgétaire par, je cite : "la plantation d'arbres, la création ou l'agrandissement d'espaces verts, la rénovation thermique, l'achat de véhicules électriques pour la commune" nous paraît insuffisante et ne pas correspondre à nos ambitions.

Nous aimerions y voir citer : les économies d'énergie, l'accroissement de nos achats responsables via les procédures de nos marchés publics, les efforts d'exemplarité de la municipalité, l'augmentation du bio et des circuits courts dans la restauration scolaire, la création de trames vertes si importantes ; elles permettent de préserver la biodiversité et de rendre, de maintenir la ville plus durable. Or, notre ville, ne se donne pas encore assez les moyens de cette ambition. Une trame verte devrait se réfléchir sur la base de déplacements d'animaux (oiseaux, mammifères). Pour ce faire, une vraie réflexion décisionnelle et opérationnelle doit s'engager (Où ? Pourquoi ? Comment ? Quand ?). Et puis, il y a la question cruciale des itinéraires cyclables que nous avons du mal à inscrire solidement à notre agenda.

Quant au projet d'un hectare consacré à l'agriculture urbaine pour des circuits courts, avec à la clé un projet d'emplois solidaires, c'est possible !

Bref, nous voudrions une vraie lisibilité liée à un budget vert transversal qui nous obligera à plus d'agilité pour aller chercher des moyens mutualisés avec VS GP et au-delà.

Sans oublier la création du Conseil Local de la Transition Écologique qui nous permettra de bien rester en contact et en phase avec les besoins et les aspirations de nos concitoyens et concitoyennes !

Nous n'oublions pas que l'absence de ces outils indispensables est liée à l'absence, dans notre administration, du pôle de transition écologique et développement durable, prévu dans notre accord de majorité en 2020, que la COVID-19 entre autres choses a passablement retardé.

Sa directrice est aujourd'hui recrutée et nous l'attendons début janvier et, dans la foulée, les deux postes de chargé (es) de mission.

Mais plus en amont, dans la présentation du budget, nous souhaiterions que les dépenses et les recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissements, soient présentées selon les actions et les thématiques qui structurent notre programme municipal.

Ensemble, nous continuons d'espérer que nous serons en capacité de créer une "ville en transition", certes, très dense ! Mais que faire face à un Gouvernement qui, au nom du principe du "zéro artificialisation" octroie uniquement dans les métropoles et automatiquement 100 € par m² construit au-delà d'un seuil de densification, lié au nombre de m² totaux de logements (existants + nouvellement créés) en rapport avec les m² de surface de terrain ? Le tout déterminé au regard de la moyenne de densité d'un territoire plus large que la commune (pour Bagneux et la petite couronne déjà très très dense, ce seuil de densité déclencheur est donc celui de la densité observée en 2019 majorée d'un coefficient de 1,5.).

Le calcul des m² supplémentaires se fait sur la base des permis de construire déposés entre septembre 2020 et août 2021, pour l'aide octroyée en cette fin 2021. Elle sera reconduite en 2022.

Cette aide financière automatique est la première d'un ensemble de mesures qui, elles sont ciblées selon des critères de qualité environnementale. Cette aide est appelée "l'aide à la relance de la construction durable", appliquée donc uniquement dans les métropoles déjà surpeuplées en oubliant totalement de conceptualiser la réindustrialisation et la "relance durable des emplois en province" !

Cette logique de bétonisation ne peut se résumer au "zéro artificialisation nette".

En effet, il faut réfléchir à l'augmentation du nombre d'habitants (espaces verts insuffisants et suroccupés, transports en commun saturés, circulation routière "polluante" avec ou sans hydrocarbure ! des mobilités douces non réalisées...). C'est d'ailleurs, la raison pour laquelle l'aide financière de la "relance de la construction durable" est fléchée, mais sans aucun contrôle de l'État, vers la création d'espaces verts et d'équipements publics à haute performance énergétique et environnementale.

Bagneux a reçu une aide d'un peu plus de 3 millions d'euros. Nous souhaitons que notre majorité décide ensemble et dans le détail de leur utilisation.

Dans notre programme municipal est également inscrit le respect d'un ratio de 10 m² d'espaces verts publics par habitant dans le Bagneux de 2050 peuplé au minimum de 55 000 habitants. C'est cette "mesure" qui doit nous permettre de rester une ville respirable et habitable encore en 2050.

Enfin, dès le 1^{er} janvier 2022, la RE 2020 entrera en vigueur, beaucoup plus exigeante tant du point de vue thermique que dans sa logique bas carbone, y compris dans ses matériaux de construction et la gestion des chantiers. Dans un même souci de responsabilité vis-à-vis des générations futures, nous souhaitons qu'aucun permis de construire ne soit plus signé en cette fin d'année. L'effort demandé aux architectes, constructeurs et promoteurs est réel : certains projets ne sont pas prêts à appliquer la RE 2020, alors qu'ils pourraient être bouclés et déposés, là, maintenant ! Nous sommes conscients de cela. Mais nous construisons en regardant au moins les 30 années à venir, et la RE 2020 a déjà deux ans de retard dans son application.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme BOUDJENAH. - Merci.

Madame la Maire, chers (es) collègues, le débat d'orientation budgétaire que nous avons ce soir ne peut se tenir en dehors du contexte national pesant à bien des égards et de ses échos dans la rue, dans les institutions et, sans doute demain, dans les urnes.

Depuis plusieurs semaines, députés et sénateurs ont débattu de la loi de finances rectificative pour 2021 et du projet de loi de finances 2022, derniers débats budgétaires de ce quinquennat.

Au nom du groupe communiste et citoyen, je déplore vivement les conséquences dans la vie quotidienne des habitants et la gestion des collectivités des choix politiques de l'actuel Gouvernement et des députés de sa majorité.

Jamais n'a été si grande qu'aujourd'hui la défiance des élus locaux vis-à-vis du Gouvernement qui ose, pourtant, se féliciter d'avoir "stabilisé" son soutien aux collectivités locales.

Qui peut croire cela ?

- Les dotations aux collectivités n'ont fait que baisser ou se stabiliser. Pour la moitié des communes, la dotation globale de fonctionnement aura été divisée de moitié en 2021.

- Les communes ont perdu un impôt historique, la taxe d'habitation ; suppression dont les conséquences vont renforcer les inégalités entre collectivités comme le montre déjà une étude de l'Institut des Politiques Publiques. Nous savons combien cette perte va coûter cher à notre commune et aux Balnéolais. Notre seul levier fiscal reste la taxe foncière. Cela ne fait évidemment plaisir à personne d'avoir à utiliser ce levier fiscal ! Je souhaite ajouter aux arguments qui ont déjà été donnés ce soir que Bagneux fait partie des villes qui, malgré l'arrivée de moyens de transport lourd, fait tout pour contenir les prix de sortie des logements neufs et donc permettre à de futurs propriétaires de pouvoir, à 3 km de Paris, au pied de 2 mètres, acquérir des logements à des prix qui restent abordables. Je crois que notre responsabilité, en activant ce levier fiscal, est de veiller à ce que les services publics qui seront offerts aux futurs habitants mais aussi aux actuels restent de qualité et soient financés dans la durée.

- Le recul des services publics nationaux se répercute localement. Au point que, pour garantir une présence minimale des services de l'État, il est demandé aux communes de contribuer financièrement à l'implantation de Maisons France Service !

- Le soutien accordé aux collectivités territoriales face aux dépenses et aux pertes de recettes subies durant la crise sanitaire est sans commune mesure avec l'aide apportée à la sphère privée. Les collectivités et leurs agents ont pourtant été et restent en première ligne face à l'épidémie. Rappelons-nous des grandes annonces du Gouvernement : la clause de sauvegarde devait apporter 750 millions d'euros à environ 12 000 communes pour compenser les pertes liées à la crise sanitaire. Or, seules un peu plus de 3 600 d'entre elles seront concernées pour 177 millions d'euros mobilisés.

- La logique de contractualisation et d'appels à projets comme France Relance est tout aussi critiquable. Les aides du Gouvernement accordées en fonction d'objectifs prédéfinis par lui-même ne peuvent qu'accroître les inégalités entre les communes en pénalisant celles qui ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire pour pouvoir y concourir dans les délais impartis.

- Cette stratégie du Gouvernement est un véritable casse-tête. Le paysage des finances locales n'a plus rien de cohérent. À croire que les ordres du Président de la République et de sa majorité donnés aux technocrates de Bercy visent un seul objectif : que plus personne n'y comprenne rien, afin de poursuivre en catimini le désengagement, déjà très avancé, de l'État vis-à-vis des communes. Je tiens à saluer l'ensemble des agents du service financier ou encore des services techniques, puisque le dépôt de dossier pour subventionner nos investissements se fait beaucoup auprès de ces derniers, de notre commune pour leur pugnacité et leur vigilance. Chaque jour, ils sont aux aguets pour préserver les intérêts de notre ville. Je tiens à les remercier car nous savons, ô combien, ils ne ménagent pas leurs efforts pour répondre, au mieux, quand c'est possible, dès qu'une possibilité d'appel à projet ou de subvention se fait jour. Monsieur Ouédraogo, vous avez évoqué la question des avancées structurelles dont il est question dans le texte du débat d'orientation budgétaire. Celles que nous pourrions attendre dans une loi de finances qui respecterait mieux les collectivités, ce serait des décisions fortes en matière de financement de la péréquation, une meilleure répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales afin que les services publics soient effectivement rendus pour répondre aux besoins de chacune et de chacun.

Or, depuis 5 ans, le Gouvernement n'a fait que poursuivre une politique économique en faveur des plus riches :

- Après les cadeaux fiscaux qu'ils ont reçus en début de quinquennat, aucune mesure de solidarité ne leur a été demandée durant la période inédite que nous traversons.

- Et que dire du pouvoir d'achat du plus grand nombre, qui n'a fait que se dégrader. Ce ne sont pas des mesures à court terme, comme on l'entend beaucoup dire, comme des primes ou des chèques qui s'accumulent en particulier à la veille des élections dont nos concitoyens ont besoin, mais bien d'une véritable lutte contre la pauvreté et la précarité, avec une hausse des salaires en agissant sur deux leviers dont dispose le Gouvernement : le SMIC, d'une part, et le point d'indice des fonctionnaires, d'autre part.

L'ouverture du quinquennat ne laissait guère présager autre chose : la suppression de l'ISF ou encore l'instauration du plafonnement de la fiscalité des revenus du capital qui n'ont été que des cadeaux aux 1 % les plus riches, sans aucun "ruissellement", pour reprendre les éléments de langage de la communication gouvernementale. Si certains ici en doutent, je vous renvoie aux trois rapports de France Stratégie, missionnés par le Gouvernement, qui le confirment tous : non, les cadeaux fiscaux n'ont pas eu d'effet sur l'investissement ou sur l'emploi.

Cette politique a de graves conséquences : les dangereuses fractures se renforcent dans la société française. Nous savons que les projets politiques portés par la candidate de la Droite ou pire par les candidats d'extrême droite ne feraient que les accentuer.

À l'opposé de ce logiciel qui ne vise qu'à défendre les intérêts des plus aisés, notre majorité municipale fait le choix de porter au cœur de son projet les intérêts de tous les Balnéolais.

Dans un contexte budgétaire contraint, dans un contexte incertain lié à la crise sanitaire, ce que vous nous proposez ce soir, Madame La Maire et mon collègue Mouloud Haddad, à travers ce débat d'orientation budgétaire est clair :

- Être aux côtés de celles et ceux qui en ont le plus besoin avec, en particulier, des actions de protection face à la pandémie, des actions en direction des familles, des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap et des plus modestes.

- Poursuivre le développement de Bagneux, en cette année d'arrivée tant attendue de la ligne 4, pour qu'il profite à tous avec des services publics de qualité, en dégagant des moyens humains pour les faire fonctionner correctement.

- Ne pas renoncer aux engagements sur lesquels les Balnéolais nous ont fait confiance et nous ont élus. Je crois que les orientations en matière d'ambition sur les mesures écologiques avec un programme de plantation d'arbres, de désimperméabilisation des sols ou l'extension de pistes cyclables mais aussi l'extension de notre réseau de chauffage par géothermie, en particulier dans la ZAC Victor Hugo et de futurs logements construits avec des matières plus durables sont des mesures extrêmement concrètes.

- Être ambitieux sur l'amélioration du cadre de vie des Balnéolais avec la réfection de nos voiries ou encore la sécurisation autour de la nouvelle place des métros Lucie Aubrac.

- Être ambitieux sur la qualité éducative pour tous nos enfants, Mme la Maire y est revenu largement.

Chers (es) collègues, ces orientations qui visent à répondre aux besoins de tous imposent des choix. Ces choix qui nous sont proposés : la hausse de la taxe foncière, l'augmentation de certaines prestations, la recherche d'économies sur des dépenses non obligatoires, la proposition de dégager 7 millions d'euros d'autofinancement, un recours à l'emprunt maîtrisé, nous les assumons. Nous les assumons parce qu'il s'agit de choix nécessaires, de choix responsables, de choix prudents pour aujourd'hui et pour garantir l'avenir des finances communales.

En conclusion, je tiens à remercier, au nom de tous les élus du groupe communiste et citoyen, le travail mené par les agents du service public communal, avec un remerciement particulier au service des finances et sa directrice Fabienne Baron pour la période de préparation budgétaire ainsi que l'ensemble des directeurs et de la Direction générale.

Avec la majorité municipale et vous, Madame la Maire, nous restons mobilisés avec comme seul objectif le bien-être des habitants de Bagneux.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Quelques mots Madame la Maire pour, on va dire, boucler la boucle.

Mesdames, Messieurs, chers (es) collègues, comme j'ai souvent eu à l'exprimer ici, le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale, bien sûr, pour toutes les villes mais il est surtout un moment d'échange démocratique, vous l'avez rappelé Madame la Maire dans votre préambule, permettant à la majorité municipale de présenter les orientations budgétaires envisagées pour la ville portant naturellement sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.

Mais c'est aussi l'une des occasions de confronter nos visions du monde, celui qui nous entoure, qui nous contraint parfois et à partir de données financières d'exprimer les choix pour notre ville.

En d'autres termes, il s'agit de dire ici, en tenant compte du contexte financier, la ville que nous voulons demain pour nos habitants.

Avant toute chose, je voudrais aussi remercier notre adjoint aux finances Mouloud Haddad ainsi que tous les services, l'ensemble des directions qui, au premier chef desquels la Direction des finances qui nous a permis d'obtenir les documents qui ont été diffusés et qui sont, comme

d'habitude, d'une grande qualité. Je ne vais donc pas revenir sur tout ce qui a été dit par mes collègues, que je partage, et sur ce que vous avez dit aussi Madame le Maire sur le contexte financier international mais aussi national extrêmement contraint dans lequel les communes se trouvent en raison d'une crise sanitaire qui perdure avec ces dépenses collatérales, dont Bagneux - c'est clairement indiqué dans la note, il s'agit d'une dépense de 500 000 € pour 2021, un montant important - mais aussi en raison des choix gouvernementaux qui ne ménagent pas les villes comme la nôtre.

En effet, la suppression de la taxe d'habitation dont on a beaucoup parlé ici, qui pouvait être une excellente idée sur le papier, je suis une de celles qui l'a prônée à un moment donné car c'est un impôt très injuste, se révèle un véritable problème pour nos finances car l'État est, aujourd'hui, incapable de nous confirmer quelle sera la situation demain et s'il sera en capacité de la compenser de manière pérenne.

Pour autant et malgré les contraintes subies, nous faisons le choix de poursuivre le développement de notre ville et de faire de l'inauguration imminente de la ligne 4 de notre métro une chance pour dynamiser notre territoire.

Vous l'avez dit, en responsabilité, la ville a décidé de prioriser budgétairement certains de ses engagements qu'elle avait pris en 2020 devant les Balnéolaises et les Balnéolais.

En 2022, on propose de mettre l'accent sur : l'éducation avec l'ambition d'un prochain lycée général pour nos jeunes, la relance de 22 classes de découverte, l'action qui sera menée aussi pour réfléchir à un fléau qui nous touche en particulier qui est l'évitement scolaire, le cadre de vie avec les réfections des voiries, les moyens renforcés pour la propreté de notre ville. La tranquillité publique est aussi une de nos priorités autour de la nouvelle gare de métro ainsi que le développement des permis de végétaliser.

La transition écologique est aussi une de nos priorités même si j'ai bien entendu ce qu'a dit ma collègue de gauche, Mme Mecker, dans son propos. Il faudrait pouvoir peut-être en effet donner à voir un peu mieux ce que nous faisons dans ce domaine parce que je crois tout de même que nous faisons énormément.

Dans ce marasme financier ambiant, la ville fait le choix de la responsabilité en proposant pour le fonctionnement, on l'a dit et pour compenser la perte notamment de la taxe d'habitation, une hausse des taux de fiscalité de 10 % qui devrait pouvoir générer 2 millions d'euros de ressources supplémentaires, la hausse de 2 % a minima des tarifs des prestations aux usagers, la hausse globale autour de 2,20 M€ de la masse salariale, je n'y reviens pas effectivement sur la nécessité pour nous de continuer à soutenir cette masse salariale bien qu'elle soit relativement élevée, il faudra en effet y être attentif, la hausse des crédits de fonctionnement des services de 500 000 euros pour répondre aux engagements du nouveau mandat évalué à environ 400 000 euros et complété par une enveloppe estimée à 100 000 euros pour financer les différentes hausses tarifaires, notamment celles de l'énergie.

Pour l'investissement, on retiendra pour l'année 2022 le démarrage de nouvelles opérations en lien notamment avec l'achèvement des travaux d'extension de la ligne de métro 4 à Bagneux et la poursuite des travaux dans le quartier des Mathurins. Ce sont tout de même 19 M€ qui seront consacrés à ce plan pluriannuel d'investissement.

Plusieurs équipements communaux et patrimoniaux plus anciens sont aussi au cœur de ce plan d'investissement qui demeure de ce fait relativement ambitieux.

Sans entrer dans les détails, je voudrais dire ce soir que c'est effectivement un débat d'orientation budgétaire qui, pour nous, est responsable, qui va permettre de maintenir le soutien que nous avons pour les habitants qui, dans notre ville, sont les plus en difficulté. C'est la raison pour laquelle, Madame la Maire, mon groupe soutiendra cette proposition.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci, je n'ai plus d'intervenant sur ce débat ?...

Non.

Quelques mots dans la discussion en vous remerciant de vos interventions.

Le "quoi qu'il en coûte" n'a pas été appliqué aux collectivités locales qui, tout de même, d'une manière générale, sont les grandes perdantes des aides qui ont été décidées par le Gouvernement.

Je voulais le redire, je ne suis pas la seule à le dire, l'Association des Maires de France, une association pluraliste, l'a souligné à plusieurs reprises.

J'en viens maintenant à la taxe d'habitation et à sa suppression. J'ai eu l'occasion de dire à de très nombreuses reprises que son mode de calcul était un mode injuste dans le sens où il n'est pas lié suffisamment au pouvoir d'achat des habitants. Cet impôt est injuste à cause de cela.

Évidemment, là, la question est la contribution proportionnée aux efforts découlant des revenus de chacun.

Je répète et le répète publiquement, je pense que cette décision n'était pas une bonne décision.

Je vais essayer d'expliquer pourquoi.

Tout d'abord, parce que, et tous les élus l'ont souligné, c'est une perte pour l'autonomie communale qui était acquise depuis de très nombreuses années. Le pouvoir de lever l'impôt est une manière d'avoir cette autonomie.

Ensuite, parce que c'est la perte du lien entre les habitants et leur territoire et leur commune.

Je maintiens cette position, même si je peux comprendre que les habitants qui n'ont plus la taxe d'habitation à payer sont contents. De toute façon, au bout du compte, quelqu'un paye bien les services publics et doit les financer.

Qu'on les baisse ou qu'on les maintienne au même niveau voire on les développe, au bout du compte, de toute façon, quelqu'un paye.

Je pense que cette décision a été prise par le Gouvernement Macron dans la logique, celle que l'on entend depuis des années, qu'il faut baisser les impôts pour justifier qu'il ne faut pas augmenter les salaires et les minima sociaux. C'est cette logique qui a prévalu dans ce débat public politique.

Je pense que ce n'est pas la bonne solution parce que la perte du pouvoir d'achat, la perte des salaires et pensions et celle des minima sociaux sont réelles et extrêmement importantes. Tout cela entre dans la logique de faire des cadeaux fiscaux aux entreprises en baissant le coût du travail.

Au final, pour avoir des services publics performants, il faut bien que quelqu'un paie ou alors on les supprime, on les rabote, on abaisse leur efficacité. C'est ce qui se passe dans de très nombreux domaines. D'ailleurs, c'est ce qui se passe à l'hôpital public aujourd'hui.

À force de compresser, nous nous retrouvons dans la situation où les services publics ne sont plus capables de rendre des services au public, des services égalitaires pour toutes et tous parce que le

service public, c'est bien l'égalité de tous les citoyens, quelle que soit l'épaisseur de leur portemonnaie, à des services qui sont ceux de l'éducation, ceux de la santé, ceux du droit à la justice, à la police, etc. Tous ces services sont des services régaliens qui sont mis à mal aujourd'hui partout.

Je le répète, cette proposition est une mauvaise décision mais qui va dans la logique des libéraux qui sont au pouvoir depuis bien trop d'années dans notre pays.

Deuxième chose que je voulais vous dire concernant la hausse de la taxe foncière, il ne fait plaisir à personne d'augmenter les impôts. Ce n'est pas une mesure populaire, vous vous en doutez. Il y a plus populaire que d'augmenter les impôts, dans la vie.

Nous avons pris la décision de le faire. Je regrette une fois de plus que la taxe d'habitation soit supprimée car nous aurions eu une hausse d'imposition qui aurait concerné plus largement l'ensemble des foyers, pas simplement les propriétaires. Je n'ai pas envie de taxer plus les propriétaires que les autres, j'ai envie que les habitants contribuent à ce qu'ils doivent contribuer pour le bien collectif en fonction de leur revenu. Mais voilà, aujourd'hui, nous sommes dans cette situation. Nous avons donc proposé de faire cette augmentation à un moment où la taxe d'habitation est supprimée, donc à un moment où le niveau des impôts et la contribution des impôts des Balnéolaises et des Balnéolais est moindre pour la collectivité et donc à un moment où l'augmentation de la taxe foncière sera moins élevée que la diminution dont bénéficient les habitants aujourd'hui.

Vous dites que je prends en otage les habitants. Montrouge a augmenté de 17,7 % l'année dernière la taxe foncière. Cela veut donc dire que M. Lengereau a pris en otage les Montrougiens. Le Plessis-Robinson l'a augmentée de 11,5 % l'année dernière. Cela veut dire que M. Pemezec a pris en otage ses administrés. Ce n'est pas très sérieux.

Je tiens à souligner une difficulté que vous n'avez pas relevée et qui se trouve dans le document d'orientation budgétaire : la faiblesse des bases. Nous avons des taux élevés à Bagneux mais vous oubliez de dire que nous avons des bases faibles. Pour Bagneux, c'est 1 668 euros par habitant ; dans les Hauts-de-Seine, c'est 2 763 euros par habitant. Il faut aussi redonner ces chiffres. Pour aller vite, cela veut dire que le rendement de l'impôt à Bagneux est beaucoup moins élevé que dans la majorité des villes beaucoup plus cossues et plus riches de ce département.

Je tenais à redonner ces éléments.

Un mot sur les interventions de ma collègue Pascale Meker au nom de son groupe, relatives au budget qui flèche mieux de ce qui relèverait ou pas de la transition écologique.

Cela nécessite un travail minutieux à mener et à mener de bonne manière pour qu'il soit un travail intelligent et pas un travail de communication.

Je le dis, nous l'avons déjà évoqué, nous mènerons ce travail. Je compte sur la cellule de transition écologique pour y contribuer. Nos services se trouvent dans un contexte compliqué. Il faut pouvoir faire les choses correctement. Nous mènerons ce travail mais de manière, j'ai envie de dire, intelligente, correcte. Il ne s'agit pas de faire de la communication. Je pense que nous pouvons, notamment sur toute une série de questions et d'items que nous souhaitons voir avancer sur la transition écologique, mieux montrer ce que nous faisons de positif, mais aussi de s'engager plus en avant sur ces questions comme nous en avons déjà discuté.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire.

Nous ne votons pas le budget ce soir, nous prenons acte qu'il y a eu le débat. Le vote du budget

interviendra le 8 février.

Je pense qu'il y a unanimité pour reconnaître que ce débat a eu lieu.

Je vous en remercie.

Je vous propose de continuer.

3 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE AFFÉRENT AU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Mme le MAIRE. - Je propose de ne pas engager de débat sur ce point.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

4 - APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU AFFÉRENTE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Mme le MAIRE. - Monsieur Haddad, je vous en prie.

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire.

Chers (es) collègues, il s'agit ici du vote de la première décision modificative du budget au budget 2021.

Je remercie les rédacteurs du rapport de présentation extrêmement complet avec un tableau en annexe.

Je voudrais ici attirer l'attention des collègues sur le fait que les modifications budgétaires sont relativement modestes en cette fin d'année ; une bonne nouvelle tout de même annoncée en matière fiscale puisque nous vous proposons d'inscrire des recettes nouvelles à hauteur de 876 000 euros.

Une partie importante de ces recettes est ainsi consacrée au soutien et au renforcement de politiques publiques qui, pour nous, sont des priorités. À titre d'exemple, vous avez 200 000 euros consacrés à la masse salariale, 52 000 euros dédiés à notre allocation de rentrée étudiante. Nous le savons, Mme la Maire l'a réaffirmé dans son introduction au DOB, les jeunes en général, les étudiants ont été et sont encore très éprouvés par la crise sanitaire. Enfin, toujours en matière de solidarité, 40 000 euros sont affectés au CCAS dont les activités sont malheureusement en hausse, beaucoup de collègues l'ont déjà dit, la crise sanitaire prenant de plus en plus des allures de crise sociale.

Voilà en substance ce que je voulais dire sur cette décision modificative n° 1 au budget 2021, des modifications relativement modestes.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci Mouloud Haddad.

Nous sommes sur une petite décision par rapport à la globalité du budget.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Nous voterons contre cette décision modificative en cohérence avec notre vote du BP et BS 2021.

Deux petites remarques dont une que j'ai rappelée lors du vote du DOB 2022 : l'évolution des taxes locales de + 1,7 million d'euros en 2021 par rapport à 2020 et une bonne surprise la subvention de

la Caisse d'Allocations familiales de 40 000 euros pour financer une action au titre du handicap, ce qui est une très bonne chose.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

Personne.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX, LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM ET LE GROUPE LES BALNÉOLAIS VOTANT CONTRE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

PERSONNEL

5 - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DES 1 607 HEURES DE TRAVAIL ANNUELLES ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL, DANS LE CADRE DE LA LOI N° 2019 828 DU 6 AOÛT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme CILLIERES. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, depuis le début de son mandat, le Président Macron et son Gouvernement ont engagé une profonde remise en cause de la fonction publique, qu'elle soit d'État, hospitalière ou territoriale.

C'est en plein été 2019 qu'une majorité de parlementaires a voté pour la loi dite de transformation de la fonction publique. Cette loi a donc été décidée par le Président de la République et votée par une majorité de parlementaires dont, vous le savez, nous ne partageons pas les idées.

Malheureusement depuis 4 ans, le rapport des forces au Parlement favorise des projets qui remettent en cause le statut de la fonction publique.

Cette loi de 2019, notre municipalité ne l'a donc pas voulue et elle en combat les principes.

Non seulement, le point d'indice reste gelé depuis 2016, mais les fonctionnaires - cela a été dit en première ligne pendant la crise sanitaire - continuent de voir leur pouvoir d'achat baisser ou stagner et leur statut mis à mal.

Avec l'article 47 de cette loi de 2019, ce sont les communes qui doivent mettre en place le passage aux 1 607 heures annuelles pour leurs agents avant le 1er janvier 2022, une manière pour le Gouvernement de faire porter ses projets par les collectivités et de tourner la colère des fonctionnaires contre les Maires.

Notre collectivité appliquera la loi dans un esprit républicain, mais nous avons à cœur que cela se fasse en pénalisant le moins possible nos agents. C'est d'ailleurs ce qu'a réaffirmé le vœu adopté lors du Conseil municipal du 5 octobre dernier.

Nous ne souhaitons pas en effet que le Préfet nous impose, dès le 1er janvier, l'application de cette loi sans tenir compte de nos choix.

Dans ce contexte, la municipalité a tenu à mettre en œuvre un processus impliquant les agents et, dans le cadre du dialogue social, les représentantes et représentants du personnel.

Nous avons ainsi mené plus de trois mois de dialogue social concernant les modalités de mise en œuvre de cette loi imposant le passage aux 1 607 heures annuelles. En plus de deux groupes de travail en septembre, trois réunions en octobre ouvertes à tous les agents suivies d'une consultation, nous avons aussi rencontré les organisations syndicales lors de six réunions, entre septembre et novembre, en amont du Comité Technique Paritaire.

Je le répète face à l'obligation d'appliquer cette loi que nous n'avons pas voulue, notre boussole a toujours été de définir des modalités de mise en œuvre les moins pénalisantes possibles pour les agents.

Aussi, nous avons fait le choix de retenir pour certains métiers des critères de pénibilité permettant aux agents les occupants de bénéficier de jours de repos supplémentaires, ces critères ont, eux aussi, fait l'objet d'échanges avec les représentants du personnel.

Ceci nous amène au final, comme vous avez pu le voir dans le tableau annexé à la délibération, à des critères concernant près de 70 % des agents avec de 1 à 6 critères de pénibilité et l'application d'un jour de repos supplémentaire appelé jour de sujétion par critères de pénibilité.

Nous intégrons aussi au temps de travail le temps d'habillage et de déshabillage nécessaire aux agents devant revêtir un équipement spécifique pour exercer leur mission avec un temps de 10 à 15 minutes en début et en fin de journée.

Enfin, nous avons retenu la possibilité de cycles de travail différenciés par service, direction ou fonction ; les cycles proposés sont de 37, 38, 38 h 30 et 39 heures hebdomadaires.

Le choix du cycle de travail retenu sera l'objet de discussions et de travail avec les agents dès janvier pour permettre aux services de trouver le cycle le mieux adapté à la réalité de leur activité.

Vous a été adressé le document de règlement du temps de travail qui cadre l'ensemble du fonctionnement du temps de travail : les heures travaillées, les jours de congé, les jours de RTT, les autorisations d'absences, la pause méridienne, etc. un document complet qui fixe le cadre général du temps de travail qui a aussi fait l'objet d'échanges avec les représentants du personnel et qui sera, bien sûr, consultable par tous les agents.

Nous avons bien conscience du mécontentement légitime que cette loi génère auprès des personnels dans notre commune comme dans l'ensemble du pays.

Nous traversons une période extrêmement difficile avec un climat national conjuguant idées nauséabondes et reculs sociaux aggravés par l'impact profond sur l'organisation du travail par la crise sanitaire qui ne cesse malheureusement de durer.

Nous avons bien entendu les préoccupations exprimées par les agents sur les conditions de travail, la question des rémunérations et de la charge de travail sur les revendications relatives aux acquis de la préretraite et des médailles du travail.

Concernant les jours de congé préalables à la retraite ou octroyés pour les médailles du travail devant être supprimés car ne rentrant pas dans le cadre légal, il est proposé de compenser leur extinction par une prime.

Ceci n'apparaît pas dans le règlement du temps de travail présenté ce soir, mais sera repris dans une délibération relative à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire en 2022.

Concernant la prime de préretraite, sont proposées - cela a déjà été abordé avec les agents - des primes d'un mois et demi de salaire pour 20 ans d'ancienneté à Bagneux, d'un mois de salaire pour

10 ans et d'un demi-mois de salaire pour 5 ans d'ancienneté à Bagneux.

Pour les primes de médaille du travail, sont proposés 500 euros bruts pour 35 ans, 400 euros bruts pour 30 ans et 250 euros pour 20 ans de service.

Il s'agit donc bien ici de proposer de compenser un acquis par un autre dans les marges de manœuvre dont nous disposons, en l'occurrence une compensation financière.

L'ensemble de ces sujets sera l'objet de travaux menés avec les agents en 2022 avec notamment mais pas seulement la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire appelé RIFSSEP.

Je termine en remerciant la Direction générale et le service des ressources humaines pour le travail d'ampleur réalisé ces derniers mois et de dialogue avec les agents.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Merci pour votre présentation qui est assez claire. Si nous comprenons bien, vous avez fait le choix de définir 10 critères de pénibilité qui ouvrent droit à des jours de repos compensateurs ou supplémentaires.

Que faites-vous pour les agents qui n'entrent pas dans ces critères ?

J'ai quelques questions.

Premièrement, concernant l'avis des organisations syndicales et des agents territoriaux qui sont intervenus tout à l'heure, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux. Des organisations syndicales vont-elles lancer un recours contentieux sur ce qui est proposé ?

Deuxièmement, il semblerait qu'il y ait encore des mouvements de grève au niveau périscolaire. Ces mouvements sont-ils liés à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif ou à autre chose ? Il y a une grève nationale aujourd'hui mais ils sont en grève depuis pas mal de temps. Il nous intéresserait de savoir pourquoi ils sont en grève.

Une question plus technique, pourquoi les assistantes maternelles ne sont pas assujetties à ce dispositif ?

Concernant les personnes à temps non complet, ce dispositif est-il applicable au prorata comme on peut le faire pour les RTT ?

Dernière question, la loi du 13 février 2018 crée un dispositif de don de jours de repos non pris pour les aidants. Il est désormais possible de donner des jours de repos à un collègue qui aide une personne âgée ou en perte d'autonomie. Ce don de jours de repos permet aux salariés qui en bénéficient d'être rémunérés pendant qu'ils s'occupent de leur proche ou de la personne aidée.

Avant le vote de cette loi, seuls les salariés parents d'un enfant gravement malade pouvaient bénéficier d'un don de jours de repos de la part de leurs collègues. Ce cas est-il prévu dans le règlement intérieur de la collectivité ? Je ne l'ai pas vu.

Merci.

Mme le MAIRE. - Pour répondre à votre dernier point, oui, c'est prévu, c'est dans le règlement.

Pour ce qui est du reste, je laisse intervenir Hélène Cillières.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. KANDEL. - Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, la délibération soumise à notre vote résulte de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, nous devrions plutôt l'appeler la loi de la casse de la fonction publique.

M. Macron, comme les gouvernements qui se sont succédés ces dernières années, n'a eu de cesse que de vouloir s'attaquer au service public et leurs conquies sociaux.

La crise sanitaire que nous subissons a pourtant montré avec force que nous avons besoin de ces services publics, services publics de santé bien sûr, même si 20 000 lits ont été supprimés en pleine crise sanitaire, services publics de proximité avec les communes et la mise en place de centres de vaccination d'aide aux personnes vulnérables.

Même les entreprises ont bénéficié de la manne de l'État pour les aider à passer cette crise.

Continuer à vouloir casser tout cela au nom de la rentabilité est mortifère pour notre société.

Nous nous élevons contre l'hypocrisie sans nom du Gouvernement : d'un côté, il salue avec des sanglots dans la voix l'engagement de nos fonctionnaires qui, avec d'autres, ont permis au pays de tenir debout pendant la crise et, de l'autre, il s'attaque à leur statut et leurs droits.

Cette loi de 2019 n'a pour seul but que de casser le statut de la fonction publique et faire toujours plus d'économies et de baisser le nombre des fonctionnaires. Elle remet en cause la libre administration des communes, le temps de travail et casse d'une certaine manière le dialogue social.

Cette même loi remet en cause le principe de libre administration des communes en leur refusant le droit aux mesures dérogatoires qu'elles jugent utiles. Ce n'est pas acceptable, c'est un principe consacré par l'article 72 de la constitution et je cite : "dans les conditions prévues par la loi, les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences. C'est donc un droit constitutionnel".

Alors que notre histoire sociale, l'évolution de la société, la crise que nous traversons ainsi que celle de l'emploi nous poussent à aller dans le sens de la réduction du temps de travail, cette loi votée à la sauvette en 2019 vise entre autres à augmenter le temps de travail des agents en leur reprenant des jours de congé acquis ou donnés au fil des années, les faire travailler plus longtemps pour le même salaire.

Sarkozy avait fait le "travailler plus pour gagner plus". Macron va encore plus loin avec le "travailler plus pour gagner autant", alors que la première et urgente réforme qu'attend le service public, c'est le dégel du point d'indice. Son gel consacre la perte régulière et continue du pouvoir d'achat des agents alors même que leurs missions n'ont jamais été aussi lourdes et les attentes des usagers aussi grandes.

Cette politique d'austérité a amputé de 18 % en moyenne le pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis les années 2000. La réduction du temps de travail est aussi et plus largement un objectif politique que nous portons, une vision de la société qui articule justice sociale, émancipation collective et partage du travail.

Notre majorité municipale condamne et combat sans réserve cette loi Macron de 2019 comme l'a montré le vœu que nous avons adopté au dernier Conseil municipal et aucun de mes propos ne pourrait laisser planer un doute sur ce point.

Malheureusement, ni syndicalement ni politiquement, nous n'avons réussi à mettre en échec cette loi et c'est regrettable. J'en profite ici pour rendre d'ailleurs un hommage appuyé aux syndicats et

agents en colère qui luttent contre cette loi injuste.

Oui, il faut continuer à résister. Nous avons d'ailleurs commencé à le faire ici à Bagneux en retardant l'application de son article 47 sur les 1 607 heures et je souhaitais ici remercier notre collègue Hélène Cillières et la Direction générale et la responsable des ressources humaines qui ont travaillé au « moins pire », disons, à ce que les agents y perdent le moins possible avec ce nouveau règlement du temps de travail.

Mais est-ce suffisant ? Non, car la question n'est ni technique ni administrative, c'est un problème politique. C'est un recul des droits des salariés, une régression sociale que nous ne pouvons cautionner.

Nous avons dit lors de notre engagement dans la campagne des municipales, c'était ma toute première intervention de campagne, que nous voulions être un lieu de résistance à la politique de Macron, un lieu de protection face aux politiques libérales qui fragilisent les plus démunis.

Notre groupe génération insoumise aurait souhaité que nous n'appliquions pas cette loi comme certaines communes de gauche ont fait le choix : Fontenay-sous-Bois, Villejuif, Vitry ou bien encore Bonneuil-sur-Marne.

Refusons d'obéir à l'injonction de M. le Préfet et engageons des discussions avec les organisations syndicales et les habitants pour agir ensemble contre cette loi rétrograde et préserver au mieux les intérêts des agents de notre collectivité et le service public communal.

Certes, le Préfet nous menace. Je dirai : la belle affaire ! Ce n'est pas la première fois ni la dernière. Qu'il prenne ses responsabilités et même s'il applique ses menaces, nous pourrions toujours reprendre cette délibération du moins pire.

Nous aurions pu aussi, comme l'a fait Paris, introduire des sujétions qui permettent aux agents de ne rien perdre en jours de congé, nous serions peut-être attaqués par le Préfet mais qu'avons-nous à y perdre ?

Même si nous comprenons l'obligation légale et la pression préfectorale qui obligent aujourd'hui à proposer cette délibération, nous ne pouvons cautionner la remise en cause des conquêtes sociales et du service public.

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, mes chers collègues de la majorité, notre cible n'est pas l'effort certain qui a été fait pour amortir les effets néfastes de cette loi, mais bien cette loi et les politiques que veulent nous imposer ce Président des riches et toute sa clique.

Nous voterons contre cette délibération, nous espérons bien, comme l'ensemble des groupes de cette majorité, qu'il triomphe en avril prochain une transformation sociale, écologique et démocratique de notre pays qui revienne sur toutes ces politiques libérales.

Mme le MAIRE. - Merci. D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire. Chers collègues, tout d'abord, je tiens à remercier, notre collègue Hélène Cillières, pour la clarté de son propos en introduction de ce sujet.

Je tiens également à souligner le travail de dialogue et de concertation qu'elle a mené comme élue au personnel aux côtés de Mme la Maire avec l'ensemble des agents ainsi que les organisations syndicales.

Cela a été dit, mais il faut le répéter je crois sans cesse, c'est en août 2019, en plein été, en procédure accélérée, que l'Assemblée nationale a voté cette loi dite de transformation de la fonction publique.

Cette mesure, faut-il le rappeler une énième fois, portée par le Gouvernement et sa majorité parlementaire soutenue par nombre de députés de droite, aurait mérité bien mieux qu'un passage estival en force et en catimini.

S'agissant d'une mesure ayant des conséquences directes sur les agents territoriaux, il aurait eu été judicieux a minima de proposer une concertation nationale avec les fonctionnaires et leurs représentants et les élus des collectivités locales qui les emploient.

Force est de constater que cela n'a pas été la méthode retenue, mais plutôt le passage en force et la brutalité.

Comme collectivité territoriale, nous essayons en quelque sorte les plâtres et, surtout, le feu des critiques qui sont bien légitimes d'une politique que nous n'avons évidemment pas voulue et qui nous a été littéralement imposée.

Cette loi inique entend faire l'impasse sur les acquis sociaux négociés de manière locale dans le cadre de la libre administration des communes.

Rappelons que le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 2010, malgré une légère revalorisation en 2016. La Ministre de la fonction publique, Amélie de Montchalin, a d'ailleurs récemment estimé sans honte que les conditions n'étaient pas réunies pour revaloriser le point d'indice des fonctionnaires.

De toute évidence, la priorité du Gouvernement n'est pas du côté du pouvoir d'achat des fonctionnaires ni de leurs conditions de travail. Sa préférence, sa stratégie devrais-je dire, c'est de casser leur statut et de rivaliser avec les 150 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires promis par Mme Péresse et autres leaders de droite. On se souvient par exemple du candidat Fillon de 2017 et de ses 500 000 postes de fonctionnaires à supprimer, donc une sorte de course à l'échalote pour savoir qui supprimera le plus de postes.

Je tiens à rappeler ici, au nom du groupe communiste et citoyens, qui sont ces agents qui œuvrent au quotidien qui sont en première ligne pour le bien commun : les auxiliaires de puériculture dans nos crèches, les animateurs dans les écoles, les agents d'entretien, les agents des services technique qui veillent à la propreté de nos équipements et de nos rues, ce sont les travailleurs sociaux, les soignants, les cadres, les directeurs qui organisent et veillent au bon fonctionnement de nos services publics, ce sont celles, ce sont ceux que nous appelions hier encore les indispensables de la gestion de crise.

Je tiens, encore une fois au nom de mon groupe, à les remercier à saluer leur engagement sans faille pour notre service public communal.

Cette augmentation du temps de travail constitue une atteinte sans précédent au service public puisqu'elle contribue à sa mise en concurrence avec le privé qui, lui, est capable de proposer des salaires parfois plus attractifs.

Pour un service public de meilleure qualité, nous croyons au contraire qu'il faut diminuer le temps de travail pour un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée et qu'il faut augmenter les salaires pour une juste rémunération du travail.

Malgré notre opposition profonde à cette loi, nous avons choisi de prendre nos responsabilités en tant que collectivité employeuse pour que d'autres, l'État à travers son Préfet, ne les prennent pas à notre place.

Depuis la rentrée, nous avons ainsi ouvert une concertation avec l'ensemble des agents. À l'issue des échanges, deux mesures importantes ont été retenues pour pénaliser le moins possible, parce qu'il est pénalisé dans ce contexte imposé, le personnel communal.

Ces mesures me paraissent bien répondre aux besoins identifiés pas les agents :

- premièrement, maintenir au mieux le nombre de jours de repos par l'instauration de cycles de travail différenciés ; ce système génère des RTT compensant la perte des congés.

- deuxièmement, prendre en considération la pénibilité de leur tâche. Pour chaque agent, nous avons regardé les critères de pénibilité auxquels il ou elle était confronté (e) parmi ceux inscrits dans le code du travail. Chaque fois qu'un agent exerce ses missions dans des conditions pénibles, cela génère une compensation qui prend la forme d'un jour de congé supplémentaire. Ainsi, pour les fonctions les plus pénibles cela peut aller jusqu'à 4, 5 voire 6 jours de congé supplémentaires.

À ce titre, je crois qu'il faut reconnaître qu'il s'agit d'une évolution utile pour nos agents des catégories B et C notamment, les plus sujets à ces formes de pénibilité.

Une dernière fois, je tiens à saluer la qualité du dialogue mené par Mme la Maire et notre collègue Hélène Cillières. Malgré une situation que vous n'avez pas souhaitée, vous avez su vous mettre à l'écoute des agents et cherché à préserver au mieux leur qualité de vie au travail.

Vous l'avez compris chers collègues, le groupe communiste et citoyens votera donc pour cette délibération sans enthousiasme et sans zèle mais en toute responsabilité républicaine.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres collègues qui veulent intervenir ?

M. TUDER. - Merci. Je ne serai pas très long.

Nous partageons tout ce qu'a exposé Hélène Cillières dans sa présentation au nom de notre groupe. Nous aussi, nous voterons ce dispositif. Nous ne le ferons pas de gaieté de cœur, nous le ferons sans conviction parce que l'on nous impose de le faire.

Je sais que la mise en place des 1 607 heures a rajouté de la tension au sein des fonctionnaires qui n'avaient vraiment pas besoin de cela.

D'un autre côté, je pense que, dans le cadre du dialogue que nous avons eu et notamment Hélène et ses services avec les organisations syndicales, un certain nombre de choses a pu être mis en place dans le cadre du règlement intérieur du temps de travail. Ce volet social si j'ose dire permet peut-être de mieux faire passer ce dispositif que notre groupe votera sans conviction.

Nous regrettons que l'on nous ait obligés à mettre en place ces 1 607 heures.

Le pouvoir en place a décidé de sa mise en place et s'en est tout de suite lavé les mains en laissant la responsabilité aux collectivités, aux maires de mettre en place ce dispositif et, comme il a été dit, de faire faire le sale travail aux maires.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Mme MEKER. - Cette casse des services publics, cette compression, cette tentative pas totalement encore réussie du service public sont liées peut-être en tout premier lieu à une logique ultralibérale,

folle qui emmène les humains et la planète dans le mur, vers vraiment la destruction, je pense que l'on peut le dire. Tout est profit, tout est mesuré à l'aune du profit, tout se paye. L'important, c'est le gain et, en plus, le gain financier qui ne profite qu'à quelques-uns.

Nous sommes tout de même dans un monde de folie totale.

Dans ce contexte, nous avons un Gouvernement qui nous impose cette loi. Est-ce que nous sommes dans la République ou est-ce que nous n'y sommes pas ? Peut-on résister ? C'est tout le débat qui nous est posé ce soir.

Nous sommes obligés de nous positionner. C'est tout de même un choix impossible à faire. On prend position.

Je vais terminer pour dire comment nous allons prendre position, mais ce n'est satisfaisant dans un sens ni dans l'autre de mon point de vue.

Au-delà de l'imposition de ces 1 607 heures, il y a la question du point d'indice qui est encore plus scandaleuse ainsi que quelque chose qui va, comme cette logique ultralibérale, à l'encontre de tous ce qu'est l'humanité et de "tous les progrès" réalisés pendant le XX^e siècle, à savoir la diminution du temps de travail. Là, on revient dessus pour quelque chose qui touche le service public.

Les écologistes ont souvent tendance à réfléchir sur les biens communs et le service public défend les biens communs. La logique folle de ce Gouvernement, qui vient après bien d'autres et même de gouvernements plutôt enclins à la bénévolence, à la casse de l'hôpital, à la logique de la tarification à l'acte, est que pour rendre un service public meilleur, il fallait qu'il soit compétitif. Cette idée a été partagée par un prisme, assez large, sociétal de la droite et d'une certaine gauche. Mais ! On s'est complètement planté. D'ailleurs, cela oblige Macron, sur la question de l'hôpital, à considérer qu'il y a erreur. Je ne sais pas comment il va la corriger et je doute fort qu'il soit enclin à le faire puisque ce qui l'intéressera au final, c'est d'avoir le moins possible de service public à gérer et de tout passer dans la logique du marché.

Le "quoi qu'il en coûte", je crois que nos fonctionnaires l'ont vraiment goûté pleinement. Ils ont été généreux, ils ont donné et travaillé énormément au cours de cette année, lors de la Covid 19, et la récompense est très amère, il faut le reconnaître : c'est catastrophique.

Peut-on les emmener loin dans une résistance ? Quelque part, peut-on les prendre en otage ? Peut-on prendre le risque - et je pense que le risque existe - que les heures supplémentaires telles qu'elles sont aujourd'hui rémunérées soient supprimées. Je vais même un peu plus loin, le Préfet ne va pas rire, je pense qu'il est tout à fait prêt à prendre des sanctions.

Des villes comme Paris ont effectivement fait le choix de mettre en place toute une batterie pour résister. Ils seront obligés de redélibérer. On peut difficilement comparer la force de frappe parisienne avec Bagneux, avec une administration qui fait toujours de son mieux. Est-ce qu'elle fera mieux avec 1 607 heures ? On n'en est pas convaincu du tout.

La ville a choisi d'accompagner dans le cadre républicain. On voit bien que c'est un attirail pour amortir le choc. Nous avons bien compris que les employés communaux souhaitaient autre chose.

Très fortement, ils parlent de souffrance au travail, de travailler ensemble pour que les problèmes soient mis sur la table, que cette fonction publique balnéolaise retrouve un peu de confort au travail.

Ce n'est pas simple, mais je crois que, dès janvier, et je sais que Mme la Maire de Bagneux s'y est engagée, nous mettrons ce travail sur la table, une fois la décision de devoir obéir prise - on va

employer ce terme, ce n'est pas glorieux - mais peut-être pour le meilleur, pour le fonctionnement de la ville et de la fonction publique de cette ville, de ne pas la mettre en danger et hors la loi. En général quand on résiste, on résiste soi mais pas avec les autres. Quelque chose nous retient pour ne pas dépasser, pour ne pas sortir du cadre républicain.

Dès janvier, je pense qu'il faut vraiment se servir de tout le matériel produit par les syndicats mais aussi par des employés municipaux qui ne sont pas syndiqués.

Ce n'est pas avec conviction, mais avec le cœur tout de même, ce n'est pas à reculons, ce n'est pas en pinçant le nez que nous pensons qu'il faut voter pour, avec tout ce que j'ai dit dans cette déclaration.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme CILLIERES. - Merci pour vos différentes interventions.

Deux ou trois éléments de discussion : selon le dernier baromètre RH réalisé auprès de l'ensemble des collectivités, au mois de septembre 2021, 60 % des collectivités appliquaient les 1 607 heures, 34 % étaient en cours de réflexion, de mise en délibération pour le 1^{er} janvier, tandis que les 6 % de collectivités restantes n'envisageaient pas d'y passer au 1^{er} janvier.

À l'aune de ces chiffres - ce n'est pas pour justifier de quoi que ce soit, c'est pour alerter - en 2021, on voyait que le rapport de force n'était pas en notre faveur. Cette bataille que nous n'avons pas réussi à mener contre cette attaque franche envers la fonction publique en août 2019 entre autres lois, mais celle-ci particulièrement, souligne notre incapacité à faire barrage et à faire reculer le Gouvernement sur ce sujet. Quand on a regardé le rapport de force dans les collectivités, déjà début 2021, il apparaissait assez clairement que ce rapport de force n'était pas en notre faveur.

Mme le Maire le dira sans doute, nous avons évidemment travaillé avec les maires amis du département des Hauts-de-Seine qui n'avaient pas délibéré (Gennevilliers, Nanterre et Malakoff) pour nous exprimer publiquement en mars et nous adresser au Préfet, malheureusement sans avoir été entendus sur nos demandes.

C'est aussi un état de fait d'un rapport de force défavorable aujourd'hui, mais évidemment, personne ici n'a baissé les bras ni n'est défaitiste. Il faut bien sûr travailler pour l'avenir.

En tout état de cause, la situation est ce qu'elle est. La loi exige de délibérer avant le 1^{er} janvier, ce qui est proposé de faire aujourd'hui.

Pour rebondir sur ce que disait Pascale Meker, il ne faut pas minimiser le fait que nous serons peut-être, sans doute sujets à recours du Préfet des Hauts-de-Seine pour une raison essentielle : nous tentons d'apporter notre pierre à cet édifice dans la réflexion de ce qui peut aider à rendre le moins pénible possible cette augmentation du temps de travail, de trouver des pistes d'atténuation de l'effet de cette réforme mauvaise notamment autour de la pénibilité qui, aujourd'hui, pourrait nous amener à avoir une discussion avec le Préfet des Hauts-de-Seine ou dans le cadre d'un recours auprès du tribunal administratif. Je crois que les services de l'État ont fait la preuve qu'ils en étaient capables. Paris a été cité. En l'occurrence, c'est ce qui s'est passé pour la collectivité de Paris, mairie de Paris qui, en plus, a été déboutée en référé sur deux dispositions tombées de fait dans une application immédiate.

Nous savons que les services préfectoraux sont mobilisés pour analyser les délibérations des

quelques dernières villes qui n'ont pas encore délibéré. Nous savons que ce sera le cas pour nous comme d'ailleurs sans aucun doute pour les autres villes des Hauts-de-Seine qui viennent de délibérer.

Pour autant, nous avons essayé de travailler de la manière la moins pénalisante possible, mais aussi de faire avancer le droit, de porter un point de vue sur notamment la pénibilité avec ces critères, cette cotation extrêmement précise que nous avons réalisée sur l'ensemble des 330 emplois de notre collectivité. Nous avons des arguments pour les faire valoir si, demain, ils étaient amenés à être contestés partiellement. Nous aurions de quoi défendre notre point de vue et, pourquoi pas, faire avancer à travers notre tableau de cotations même si je n'aime pas beaucoup le nom, faire avancer ces questions.

C'est un dossier qui est loin d'être terminé et Pascale Meker le disait, évidemment, je ne pense pas que nous ayons peur d'un recours, mais c'est un recours où toute décision qui serait hostile à notre délibération pourrait mettre en difficulté les 1 000 agents de notre commune. Je crois qu'en responsabilité d'employeur, ce n'est pas une bonne décision à prendre, en tout état de cause, c'est le mandat que j'ai eu de Mme la Maire et de la majorité pour mener ce débat et éviter toute difficulté qui pourrait être imposée à nos agents communaux sur leur rémunération en début d'année 2022. Vous comprenez bien que c'est aussi en responsabilité que nous avons travaillé ce dossier.

En ce qui concerne les agents sans pénibilité, pour répondre à une remarque de M. Martin, ce sont les cycles de travail et notamment des jours de RTT supplémentaires qui ne sont pas des jours de congé qui pourraient compenser des pertes de jours de congé dans le cadre de cette réforme.

C'est ce qui est proposé autour des 4 cycles de travail hebdomadaire.

Les assistantes maternelles, quant à elles, sont soumises à un régime spécifique. Cela explique la raison pour laquelle elles n'y sont pas.

En ce qui concerne les temps partiels, c'est au prorata, en toute logique.

Pour ce qui est des jours de repos, nous y avons déjà répondu.

Sur les recours contentieux, je pense avoir répondu. Sur ce que pourrait être amené à faire le Préfet dans l'échange avec nous et, en dernier lieu, avec le tribunal administratif pour tout autre recours, nous n'en avons pas connaissance à ce stade.

Enfin, si vous me le permettez, je voudrais terminer avec la remarque liminaire à notre conseil en disant que, en matière de recrutement, nous sommes confrontés aujourd'hui à un mouvement de départs important dans la collectivité comme dans d'autres collectivités ou d'autres entreprises d'ailleurs, le service des RH et en particulier son secteur recrutement et formation sont entièrement mobilisés pour publier les offres, les relayer, recevoir les CV, les candidats, organiser les rendez-vous, les simulations salariales, les entretiens avec l'ensemble de l'équipe et les directions pour les entretiens. La Direction générale est pleinement mobilisée pour procéder au recrutement le plus rapidement possible dans les possibilités qui sont les nôtres évidemment.

Mme le MAIRE. - Merci Hélène Cillières.

Quelques mots puisque les échanges ont eu lieu.

Je tiens tout d'abord remercier Hélène Cillières en notre nom à tous et en mon nom personnel ainsi que la Direction générale d'avoir conduit ce dossier qui est un dossier difficile.

Je ne remercie pas certains de mes collègues sur ce que j'estime être un manque de solidarité

municipale dans une situation compliquée certes, mais nous sommes en gestion et en responsabilité.

Vous le savez, la loi a été adoptée, nous l'avons dit plusieurs fois, en plein été 2019 par les députés macronistes dont la nôtre Mme Rossi et très largement par les députés de droite.

Une loi que j'estime - plusieurs collègues l'ont dit - comme une attaque nouvelle d'ampleur contre la fonction publique.

Bagneux est la dernière ville des Hauts-de-Seine à délibérer ce soir, puisque, je le répète mais Hélène Cillières vient de le rappeler, une écrasante majorité des mairies a désormais délibéré, et la grande majorité depuis très longtemps. Je le répète pour dire que nous nous sommes mobilisés pour essayer de faire autrement.

En mars 2021, Hélène Cillières l'a souligné, avec Patrick Jarry, Patrice Leclerc et Jacqueline Belhomme, nous sommes intervenus auprès de la préfecture à plusieurs reprises sur ce dossier. Nous n'avons évidemment pas gagné. On ne gagne pas toujours les batailles que nous menons. En tous les cas, nous l'avons menée.

J'ajoute que nous sommes dans un contexte de tracasserie, je vais utiliser ce terme, délibérément adressé à nos collectivités pour contester le paiement de chaque heure supplémentaire et leur justification, contester le paiement des primes annuelles par exemple.

Je n'entrerai pas plus dans le détail, mais il faut que vous sachiez que les collectivités comme les nôtres sont regardées à la loupe sur les primes, les heures supplémentaires, etc. L'objectif est de nous dire, chaque fois, que nous accorderions trop de droits à nos salariés.

Le travail sur les 1 607 heures a été mené et les mesures que nous essayons de prendre pour être le moins pénalisants possible dans la collectivité ont été travaillées. Nous avons essayé d'écouter et de tenir compte des propositions faites par les organisations syndicales, les représentants des agents. Hélène Cillières l'a souligné, nous avons mis des critères de pénibilité les plus larges possibles qui, évidemment, comme l'a évoqué M. Martin, ont aussi l'inconvénient de diviser les salariés puisque certains ont plus de critères de pénibilité que d'autres. Ce n'est pas toujours très simple.

Nous souhaitons que notre délibération soit agréée par M. le Préfet des Hauts-de-Seine mais la bataille n'est pas encore gagnée, je le dis parce que d'autres collectivités ont délibéré et sont, sur certains articles de leur délibération, remises en cause par les services de l'État.

Nous allons essayer de convaincre du bien-fondé de nos propositions.

Il y a probablement aussi la question du temps de repas. Je précise simplement que, la demi-heure consacrée aux repas est incluse dans le temps de travail. Ceci afin que tout le monde comprenne. On ne peut donc évidemment pas mettre le même temps aux employés qui ont le repas inclus dans le temps de travail que pour celles et ceux qui ne l'ont pas inclus. Comme Hélène Cillières l'a redit, nous avons pris en compte le temps d'habillage et de déshabillage, ce qui est normal me semble-t-il parce que cela fait réellement partie du travail.

Voilà ce que Je voulais vous dire.

M. Martin nous a questionnés à propos des jours de grève. Il y a eu des journées de grève liées à la réforme du temps de travail, nous en sommes à la troisième aujourd'hui, même si aujourd'hui et demain, c'est un mouvement national de lutte et d'action des animateurs notamment sur la reconnaissance, la précarité dans l'animation. Ce mouvement important est suivi à Bagneux mais aussi dans tout le pays, vous en avez probablement entendu parler.

Dans les débats qui ont traversé la collectivité et les salariés de notre commune, nous avons, moi-même et l'ensemble de l'équipe municipale, entendu d'autres questions qui sont venues de manière importante sur la table si je puis dire :

- La question du régime indemnitaire, nous en avons parlé dans le cadre du DOB. Je propose que, dès 2022, nous fassions un premier effort conséquent à hauteur de 400 000 euros pour améliorer ce régime indemnitaire qui donne des primes aux agents.

Je voudrais juste dire un mot sur ce régime indemnitaire et ce régime de primes qui existe, depuis de nombreuses années, dans la fonction publique territoriale et la fonction publique d'une manière générale. Les primes, ce n'est pas pareil que les salaires, tout le monde l'a compris et notamment dans ce que cela produit au bout du compte. Même s'il y a des évolutions de ce point de vue pour la prise en compte dans le calcul des retraites, cela a surtout créé, vous l'avez toutes et tous compris, des différences entre les collectivités locales, une concurrence accrue entre les agents, mais aussi entre les agents entre collectivités. Aujourd'hui, la chasse aux recrutements est ouverte avec la possibilité pour les collectivités de donner des primes extrêmement importantes. Les collectivités les plus populaires, celles qui ont le moins de moyens, sont encore celles qui sont pénalisées car elles ont plus de difficultés à trouver des marges de manœuvre pour donner le régime indemnitaire le plus favorable possible.

Le Rifseep existe. En ce moment, on ne peut plus bouger si on ne passe pas par le Rifseep, nous allons donc le faire. C'est juste de le donner même si, sur le fond, la question est celle du point d'indice bloqué depuis tant et tant d'années.

Dans ce que nous avons entendu, nous avons aussi entendu les salariés de notre collectivité sur les organisations de travail et les conditions de travail dans nos services, ce à quoi nous allons aussi nous atteler au travers de ce que nous avons appelé un projet d'administration, pour donner sens à notre service public communal et aux objectifs que nous poursuivons. Ce travail sera mené par la Directrice générale des services et l'ensemble de la Direction générale des services avec les Directeurs et Directrices de service de notre collectivité afin que nous avançons tous ensemble, les élus employeurs et les salariés, nos agents publics, sur ce travail durant toute l'année 2022.

Il s'agit de passer au vote.

Qui vote contre ?

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, MME Gabiache, M. Kandel, M. Barberousse, Mme Bizeray, M. Quilgars et Mme Trividic votant contre et M. Martin, M. Rousseau, M. Zambetti et Mme Chirinian s'abstenant**

Nous passons à la délibération suivante.

FINANCES

6 - CONSTATATION DE CRÉANCES ÉTEINTES AU TITRE DES EXERCICES 2017, 2018 ET 2019

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer rapidement sur cette délibération. Ces créances se montent à 2007,82 €.

Il n'y a pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

7 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER PAR ANTICIPATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022, AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF Y AFFÉRANT

Mme le MAIRE. - Comme nous n'avons pas encore voté le budget puisque nous le voterons début février, cette délibération est là pour nous permettre d'engager des dépenses d'investissements en cas de besoins.

Je suppose qu'il n'y a pas de questions. Il s'agit d'une délibération habituelle.

M. MARTIN. - Une remarque parce que le rapport n'est pas tellement clair.

Lorsque vous parlez d'acquisitions de biens dans le cadre de préemptions dans la limite de 50 % du budget inscrit au budget primitif de l'exercice 2022, cela nous pose question. Nous ne connaissons pas le montant du budget qui sera alloué aux acquisitions de biens dans le cadre du budget primitif 2022. Nous en sommes au niveau du DOB.

Par ailleurs, vous avancez un budget de 500 000 euros pour l'acquisition de biens en janvier et février 2022, je pense que vous devez savoir à quoi correspondent ces acquisitions prévues pour les mois prochains.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je vais laisser notre Directrice générale adjointe répondre.

Mme METAIS. - Il n'y a pas de projet de préemption en vue. Tout comme pour les autres postes, je pense notamment à la ligne clôture, cela nous permet de faire face à une demande imprévue. Si une clôture se casse à la suite d'une tempête, nous devons pouvoir être en mesure de la racheter et de la poser. Sans cela, nous ne pourrions réaliser aucune dépense en investissements avant début février, nous ne pourrions rien dépenser entre le 17 décembre, pour la clôture, et le 8 février.

Mme le MAIRE. - Pour l'instant, il n'y a pas de terrain en vue. Il n'y a aucune préemption en vue, c'est dans l'éventualité de. Il n'y a que des dépenses courantes. C'est aussi pour faire face à d'éventuels pépins comme une toiture d'école qui s'envole. Des choses de ce type peuvent arriver. Nous n'avons prévu aucune dépense avant le vote du budget.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

8 - APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS NÉCESSAIRES AUX OBSÈQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Mme le MAIRE. - Je propose une revalorisation de 2 %.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

9 - APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ET DES TAXES FUNÉRAIRES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Mme le MAIRE. - Je vous propose, là aussi, une revalorisation de 2 %.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE POUR LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP) POUR L'ANNÉE 2020

Mme le MAIRE. - Nous sommes obligés de passer tous les rapports d'activité 2020.

Je pense qu'il n'y a pas de souci ?...

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

11 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR PROCÉDER AUX OPÉRATIONS U RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION ET FIXER LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Mme le MAIRE. - C'est une délibération que nous adoptons tous les ans.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

12 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE RENDU À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) RELATIF À LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

Mme le MAIRE. - Le CRACL a été adopté à l'unanimité au Conseil de territoire de Vallée Sud Grand Paris. Souhaitez-vous que Mouloud Haddad présente le dossier ?...

(Non.)

D'accord.

Mme KADOUCI. - Nous nous abstenons.

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une information, vous ne votez pas pour ou contre. Il s'agit de vous dire que nous avons passé l'information puisque c'est maintenant Vallée Sud Grand Paris qui vote au titre de sa compétence aménagement, nous n'avons plus à nous prononcer.

Nous votons sur le fait que vous avez bien eu l'information.

☞ *VOTE : IL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ LE FAIT QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A EU L'INFORMATION*

13 - APPROBATION DE L'ÉCHANGE FONCIER, SANS SOULTE, ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP) DE DEUX EMPRISES

Mme le MAIRE. - Nous retirons cette délibération que nous présenterons au Conseil municipal de février. Il y a eu une réunion avec les notaires le 8 décembre, ce n'est pas encore tout à fait réglé.

14 - APPROBATION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) ET D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94), LA COMMUNE ET LA FONCIÈRE SOPPEC RELATIF AUX COMMERCES DE L'ÎLOT-GARE

Mme le MAIRE. - La foncière SOPPEC va s'occuper de commercialiser les commerces.

M. KANDEL. - Il s'agit d'approuver un protocole d'accord avec la SADEV 94 et la SOPPEC, SOPPEC étant la foncière qui va gérer les commerces de la gare.

5 700 m² de commerces vont être créés dans les bâtiments construits près de la gare. C'est cette foncière qui va les gérer. Ce protocole d'accord vise à ce que la ville puisse dire son mot dans les choix de commerces qui seront faits. Il s'agit également d'approuver l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), qui sera lancé le 15 janvier, pour essayer d'avoir des projets de qualité sur ces commerces de la gare.

Voilà l'essentiel.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous nous abstenons sur cette résolution car plusieurs points ne nous paraissent pas clairs ou nous interpellent.

Nous avons compris que trois tranches de travaux se dérouleront. Fin de la première tranche, la livraison du G3, est prévue pour la fin 2023 et la dernière tranche est plutôt pour 2028 alors que le métro va ouvrir en janvier 2022.

Entre l'ouverture de la station de métro et la fin d'exécution de la première tranche, il va s'écouler pratiquement deux ans. Nous risquons de n'avoir d'ailleurs que cette tranche dans cette mandature.

Comment allez-vous gérer cette phase transitoire de deux ans entre l'ouverture du métro et la première livraison du G3 ? Première question.

Deuxième question, nous l'avons déjà fait remonter, la création de ce nouveau centre va avoir un impact sur le centre historique actuel. Il est déjà très mal-en-point. Que prévoyez-vous pour éviter ce phénomène de "vases communicants" entre ces deux centres ?

Troisième point, dont nous avons déjà parlé, la création d'un nouveau marché sur cette place va entraîner des conséquences sur la fréquentation des deux marchés actuels : Léo Ferré et Place Dampierre. Que prévoyez-vous pour éviter ce phénomène de vases communicants ?

Enfin, dernier point qui n'est pas spécifique aux commerces, quel va être le plan de circulation des voies douces notamment pour les vélos sur cette place pour que les gens puissent venir, par exemple, au marché, se rendre dans les magasins qui s'y trouvent ?

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ZAMBETTI. - Oui. Merci Madame la Maire.

Le périmètre du protocole concerne uniquement le G1 et le G3.

Le programme commercial du G3 prévoit pour accueillir plusieurs restaurants, des commerces de bouche et de proximité : seulement 7 locaux sur plan (1 300 m²) et au G1, 1 531 m² pour les

commerces de loisirs et plaisirs. Si nous prenons les mêmes rapports en surfaces, nous avons au plus 14 nouveaux commerces plus 2 commerces du G2 répartis entre 2024 et 2028 !

Dans le cadre d'une réorganisation du quartier Nord autour du nouveau pôle multimodal, inévitablement, avec ces projets de verticalisation du bâti, cette centralité est appelée à devenir le principal lieu d'échanges et "cœur de ville" car il favorise un rééquilibrage du développement en déplaçant le centre de gravité et de croissance vers lui.

Il est très difficile de croire que le futur pôle et quartier des Mathurins feront revivre d'eux-mêmes le centre historique, sans une vraie dynamisation des quartiers entre eux ! Comme vous le savez, nous avons actuellement dans la ville 11 boulangeries, 8 boucheries, 26 commerces d'alimentation (compris Auchan, Casino, Franprix, Lidl) concentrés dans trois noyaux urbains : Pasteur avec le pôle des métros, Dampierre et les Bas-Longchamps. De plus, ils sont éloignés entre eux d'1,5 km, un véritable "désert alimentaire" dans certains quartiers où les habitants ne peuvent se procurer des aliments sains à des prix abordables.

Nous avons 44 établissements de restauration, 12 pharmacies, 11 Bars/café et tabac, 24 salons de coiffure, autant que les commerces d'alimentations, 8 soins du corps, banques, etc. Ce qui est très peu pour une ville de 42 000 habitants. Il est urgent d'avoir une vraie politique économique avec des indicateurs et des outils d'analyse qui permettent de prendre en compte les effets de variations du commerce pour pallier la décroissance économique et commerciale de l'ensemble de la ville.

Nous ne devons pas oublier que les commerces de proximité, au niveau de la rue, génèrent la richesse du tissu urbain.

Ils créent des relations sociales et culturelles entre les Balnéolais !

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. KANDEL. - Je vais répondre aux questions posées.

Je partage le sentiment de M. Martin sur le centre-ville, sur la difficulté à coordonner les pôles et, bien sûr, nous y sommes très attentifs. Si nous travaillons avec la VSGP et la SEM commerce mise en place par la VSGP, c'est bien pour commencer à racheter des commerces du centre-ville en vue de dynamiser le centre-ville en même temps que la gare et les futurs Mathurins qui seront construits.

Nous sommes bien attentifs à cela. Le centre-ville historique, avec son côté village, nous voulons le préserver et le développer. Nous y travaillons fortement.

Vous avez vu qu'il y a quelques désistements de commerces en ce moment. Nous travaillons avec les propriétaires des murs pour dynamiser ce centre-ville. C'est une préoccupation que nous partageons. Nous y travaillons d'arrache-pied.

En ce qui concerne la circulation, je ne peux y répondre, je laisserai mes collègues le faire.

Nous souhaitons une coordination et non une concurrence entre ces pôles commerciaux qui vont bientôt arriver dans notre ville.

Je veux juste vous dire qu'à l'horizon de quelques années 10 000 habitants vont arriver, ce qui, pour notre ville, sera un changement important. Les commerces qui vont se créer vont être à la fois pour les habitants de notre ville mais aussi pour les gens qui viennent y travailler, qui y passent. Cette gare sera également importante de ce point de vue.

Comment préparer l'avenir ?

C'est justement avec ce protocole et avec cet appel à manifestation d'intérêts que nous voulons le faire. Nous allons essayer de faire venir à nous des projets intéressants, de travailler avec des porteurs de projets. C'est tout l'enjeu de ce protocole.

Monsieur ZAMBETTI, vous parlez de désert. Je ne sais pas si c'est un désert, mais regardez les villes alentour, il n'y a pas des commerces partout. Si vous allez à Montrouge, il y a une voie commerciale et rien partout ailleurs.

Nous avons fait le choix à Bagneux d'avoir plusieurs pôles commerciaux avec quelques commerces diffus qui interagissent entre eux, qui ne se font pas concurrence. C'est un choix pour que tout ne soit pas concentré à un seul endroit.

Vous avez parlé d'indicateurs, c'est dans le programme municipal : en 2022, nous allons lancer un schéma de développement commercial qui va justement nous aider à déterminer, avec des indicateurs précis, le développement de commerces à Bagneux dans les années à venir. Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir ici mais je voulais vous le dire.

Je crois avoir répondu à vos questions.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je propose de passer au vote.

☞ ***VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM S'ABSTENANT***

15 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF) ET LA COMMUNE RELATIVE À L'INTERVENTION FONCIÈRE DE L'EPFIF SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX

Mme BOUDJENAH. - Ce soir, il s'agit de renouveler notre partenariat avec l'établissement public foncier d'Île-de-France avec lequel nous travaillons depuis 2008 pour procéder à des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement.

Jusqu'à présent, l'EPFIF intervient essentiellement sur notre ZAC Victor Hugo, ainsi que le secteur Blanchard chemin latéral correspondant à la zone industrielle et le secteur Pluchet-Blanchard correspondant au projet "le temps sur mesure", Lauréat de l'appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris.

Nous souhaitons poursuivre ce partenariat qui permet une plus grande maîtrise des coûts et, de fait, des projets urbains et un portage qui ne pèse pas sur la durée sur le budget communal ou même le budget de nos ZAC puisque les intervenants achètent, quand il le faut, à l'EPFIF. Pour ce qui concerne les ZAC, notre aménageur est SADEV 94 ou le groupement de promoteurs Brémond et Lamotte dans le secteur "inventons la métropole".

Dans la convention que nous vous proposons de renouveler, nous proposons d'ajouter deux périmètres que vous avez en annexes : un secteur plus élargi de la zone industrielle jusqu'au cimetière communal et l'avenue de Garlande et un secteur dit Meuniers-Michels délimité par la rue des Meuniers, la rue Charles Michels et la RD 920 à proximité de notre marché Léo Ferré, puisque ce sont deux sites susceptibles de faire l'objet de cessions notamment sur des gros segments fonciers.

Nous souhaitons exercer notre vigilance sur le devenir et pouvoir peser sur ce qui peut se passer sur ces sites relativement importants dans lesquels il y a aujourd'hui des activités économiques soit

toujours existantes soit en partance. C'est en lien aussi avec la modification du PLU dont nous vous livrerons une information en fin de Conseil municipal. Des études devront être menées dans un délai de deux ans sur ces deux périmètres afin de définir un projet.

Un dernier mot sur le fait que ce partenariat avec l'EPFIF nous permet aussi de bénéficier, en espérant que cela va continuer à exister, d'un dispositif de minoration foncière qui permet de diminuer le coût du foncier pour construire des logements sociaux.

Nous venons d'en bénéficier pour la première fois pour des logements sociaux qui seront construits rue Gustave Courbet dans la ZAC Victor Hugo. Ce dispositif a permis une diminution sensible du coût du foncier racheté par SADEV 94 à l'EPFIF.

Une toute dernière chose pour dire que Vallée Sud Grand Paris n'est, à l'heure actuelle, pas signataire de cette convention. À moyen terme, cela pourrait le devenir si l'EPT est amené à s'engager sur certains secteurs de la convention, en particulier en lien avec sa compétence développement économique sur le secteur de la zone industrielle ou sur le secteur inventons la métropole. Nous lançons avec VSGP une procédure de DUP. Il est possible que nous revenions vers vous si la convention devenait tripartite.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. MARTIN. - Quelques remarques.

Nous avons bien noté que vous étendiez les secteurs avec la zone industrielle, d'un côté, et le secteur Meuniers-Michels, de l'autre. Cela veut dire que la ville commence à avoir "une maîtrise" du patrimoine immobilier de Bagneux hors quartier Sud et quartier Centre.

Concernant le secteur Meuniers-Michels et la zone industrielle, j'ai compris que nous étions dans un processus de veille foncière. Plus spécifiquement, dans ce secteur qui me concerne aussi directement parce que c'est mon quartier où sont installés les Charpentiers de Paris entre autres, les gros travaux qui ont lieu en ce moment inquiètent beaucoup les habitants du quartier. Beaucoup d'habitants d'ailleurs se sont adressés à la mairie pour savoir quel était le devenir des Charpentiers de Paris. Avez-vous un peu plus d'explications, d'éclaircissements à nous apporter sur ce chantier particulier ?

Mme BOUDJENAH. - Pour précision Monsieur Martin, mais je pense que vous l'avez bien visualisé, le site des Charpentiers de Paris ne fait pas partie du périmètre. Que vous utilisiez l'occasion pour poser la question est tout à fait légitime.

En ce qui concerne l'actualité sur ce site, l'entreprise des Charpentiers a quitté la ville pour aller s'installer dans l'Essonne. Ils ont déménagé il y a quelques mois.

Ils ont vendu ce site à un gérant de biens qui est amené à le revendre à un promoteur.

Ils ont engagé les travaux de désamiantage puis de démolition qui doivent se terminer à ma connaissance en février, afin de ne pas laisser en déshérence un site relativement important qui pourrait être squatté ou autre. Cela ne veut pas dire qu'un projet sera mis en œuvre dans la foulée parce qu'aujourd'hui il n'y a pas de projet clairement défini.

Les promoteurs pressentis, dont le bailleur social 3F qui est inclus dans le partenariat qui s'est monté, se sont rapprochés de la ville pour nous signifier qu'ils sont en train de travailler à un projet. Nous sommes en phase en amont de l'élaboration de ce qui peut s'y passer. La ville a émis plusieurs

invariants : outre le fait que les riverains, vous y faites référence à juste titre, soient concertés de manière transparente, c'est une demande que nous faisons à tous les promoteurs notamment dans le cadre de notre charte sur la promotion et la construction, mais nous avons également émis plusieurs invariants, à commencer par la question de la densité de ce projet qui ne peut pas être mis sur le même plan que ce qui peut se passer au pied des métros ou sur le site des Mathurins.

Le deuxième invariant est de ne pas y trouver que du résidentiel. La rue des Meuniers, à des endroits divers, a toujours accueilli des activités économiques de diverses formes. On sait qu'en petite couronne, il y a des activités artisanales, de petites productions, tout un tas de professions qui ont besoin de petits locaux en pieds d'immeuble ou de type atelier. Nous pensons que cette opération pourrait permettre d'offrir des locaux neufs qui trouveraient sans doute preneur sur ce type d'activité.

Autre invariant peut-être, au-delà de toutes les obligations que le PLU modifié va leur imposer, ils devront respecter le pourcentage de pleine terre sur l'emprise au sol. Je crois judicieux de regarder à travailler à des cheminements car c'est un périmètre qui, quand on le regarde sur la carte de Bagneux, peut être facteur d'améliorations, de cheminements doux pour aller du Sud au Nord en particulier vers les métros. Si cela apporte quelque chose de qualitatif pour les gens qui viendront là, mais aussi à l'ensemble des habitants du pourtour ou qui sont au sud pour rejoindre les métros, je pense qu'il y a quelque chose d'intéressant à travailler.

Tout cela fera l'objet d'un travail avec les riverains.

Nous avons communiqué auprès de l'école et des parents d'élèves, puisque cela donne aussi sur l'école Maurice Thorez. Nous avons pris les devants pour que le Directeur de l'école élémentaire en particulier soit en contact direct avec le chantier, ce qui s'est fait. À ma connaissance, quand il y a eu quelques soucis au début, il a pu tout de suite intervenir auprès du chantier. Nous avons communiqué auprès des parents.

Monsieur Duru, vous souhaitez prendre la parole.

M. DURU. - Merci Madame la Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, en 2020, la quantité de masse artificielle, ou masse anthropique, a dépassé pour la première fois la biomasse dans le monde. Si nous continuons sur la même trajectoire, cette masse créée par l'homme pourrait tripler d'ici 2040.

Aujourd'hui, après l'eau, la deuxième substance la plus utilisée au monde est le béton. Et Bagneux, avec ses nombreux projets urbains, issus de l'obligation que nous avons de construire des logements dans la métropole, a participé à cet emballement. Mais notre ville a fait sa part dans cette obligation de densification.

De même en 2020, la pandémie du Covid a pu être interprétée par beaucoup comme la preuve qu'il fallait changer de paradigme, sortir du discours productiviste, sortir du croître "quoi qu'il en coût".

La pandémie nous a rappelé l'importance du proche, du quartier qui nous entoure, de nos voisins, reléguant au second plan le modèle de l'accumulation de richesses pour une recherche du bien-être commun.

Dans un monde en urgence écologique, il apparaît comme nécessaire d'avoir un rapport collectif à lapréservation des communs et d'amorcer une décroissance prospère.

Et cette convention avec l'EPFIF peut être un outil dans la gestion et la préservation de notre quotidien et de notre cadre de vie.

L'EPFIF ne doit plus servir à la densification et à la maîtrise des coûts de sortie des opérations immobilières.

Nous devons changer de vision et quitter le modèle des "maires bâtisseurs" pour un modèle de "maires guérisseurs".

L'EPFIF doit nous aider à panser les plaies de l'urbanisation passée et doit devenir le levier de la transition écologique et de la réappropriation de la ville par et pour ses habitants.

Dans son Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026, l'EPFIF s'est fixé 4 objectifs de transition écologique :

- contribuer à la zéro artificialisation nette ;
- contribuer à l'amélioration de la biodiversité ;
- inciter les projets à faible impact carbone ;
- diminuer la quantité de déchets produits.

Le groupe EELV et Citoyen entend que nous puissions, par ce dispositif :

- valoriser la nature en ville ;
- engager des actions de renaturation ;
- expérimenter et développer les usages environnementaux et agricoles ;
- entamer des projets de recyclage urbain notamment sur notre zone industrielle ;
- et créer de nouveaux parcs sur notre commune.

C'est en ce sens et avec ses objectifs et ses attentes et en gardant comme horizon les 10 m² d'espaces verts par habitant d'ici 2050 que notre groupe votera majoritairement cette convention.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

Monsieur Zambetti, vous souhaitez la parole.

Je vous propose d'essayer de raccourcir les interventions, chers collègues, car il est déjà 22 h 45 et nous n'en sommes qu'à la quinzième délibération.

M. ZAMBETTI. - Merci, Madame la Maire.

Deux mots sur le programme le plus avancé en étude, "Le Temps sur Mesure". Il est question d'une programmation diversifiée avec des bâtiments de petites hauteurs de logements innovants, économie sociale et solidaire, d'espaces verts : pédagogiques, cultivés et partagés !!!

Ce projet à l'échelle humaine me semble intéressant entre les volumes et les fonctions pour une ville durable ! Un point du projet sera à surveiller : l'espace d'agriculture urbaine est à proximité de la zone industrielle et la ligne du TGV, engendrant divers types de pollutions : sonore, visuelle, pollution des sols par les hydrocarbures et les émissions de CO₂ dans l'air par les poids lourds et engins de levage.

J'ai aussi une remarque sur la convention. Concernant la qualité environnementale des projets, vous visez un impact carbone réduit par l'obtention du Label Bâtiment Biosourcé et le Label E plus / C moins. Ce dernier Label Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone qui est une évolution de la RT 2012 est moins exigeant que la nouvelle Réglementation Environnementale.

L’empreinte carbone est liée aux phases de construction et de démolition calculées sur une durée de 50 ans tandis que la nouvelle RE prend en compte l’ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, dès la construction. Elle est plus exigeante sur la performance de l’isolation suivant les modes de chauffage installés comme les pompes à chaleur. La disparition du chauffage à énergie fossile, la disparition du chauffage électrique, etc. Cette RE 2020 doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Nous savons tous, ces projets sont au cœur de la transition écologique et énergétique. Pour cela, il faut intégrer la RE 2020 aux prescriptions des études. Son enjeu majeur est de diminuer l’impact carbone de la construction des bâtiments neufs. Lorsqu’on a autant de catastrophes naturelles causées par le réchauffement climatique, il est de notre devoir de ne pas construire autant, au détriment des espaces verts. Bagneux doit se développer en fonction de l’évolution des besoins des Balnéolais, afin de concilier l’aménagement du bâti à l’échelle humaine et la préservation de la biodiversité en agrandissant les espaces verts de la ville.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT**

16 - DÉNOMINATION D'UNE EMPRISE SITUÉE AU CENTRE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ÉCOQUARTIER VICTOR-HUGO ET DES MUSICIENS "PLACE LUCIE-AUBRAC"

Mme le MAIRE. - Je suppose qu’il y a unanimité.

Madame Gabiache, vous souhaitez intervenir.

Mme GABIACHE. - Cette intervention sera pour notifier la volonté de notre ville et de la majorité de féminiser les noms de rue. 5 % des noms de rue et 2 % des boulevards et avenues en France sont nommées par des noms de femmes. Au-delà de l'exemple sexiste que pouvait être la société française que cela représente, il est important, au-delà des noms qui peuvent paraître comme un accessoire pour certains, la féminisation permet avant tout d'envoyer un message que nous voulons envoyer aux femmes de notre ville : vous avez une histoire, vous avez le droit d'être dans l'espace public. Cet espace public vous ressemble et c'est pour cela qu'il se nomme avec votre histoire. C'est un levier pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et c'est pour cela que nous allons promouvoir de plus en plus de noms de femmes et être dans une logique d'arrêter l'invisibilisation.

Mme le MAIRE. - Merci à Claire Gabiache.

Nous sommes effectivement très heureux d'avoir contribué à proposer, à la région Île-de-France, pour la première fois, de voter sur le nom d'une station de métro et d'avoir soumis au vote Lucie Aubrac et Barbara avec l'accord du Maire de Montrouge. Nous sommes heureux que les habitants d'Île-de-France aient fait le choix de soutenir cette proposition de féminisation. Nous allons continuer à le faire, nous aurons d'autres nouvelles venelles ou voiries à nommer prochainement. Nous proposerons de continuer en ce sens. Nous partons de très loin, nous ne pouvons donc que nous améliorer, c'est très important. Merci à Claire Gabiache de l'avoir souligné à nouveau.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17 - DÉNOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE PERMETTANT L'ACCÈS À LA BARRE D'IMMEUBLE DEBUSSY DANS LE CADRE DU RETOURNEMENT DES HALLS "MAIL CLAUDE-DEBUSSY"

Mme le MAIRE. - Il va y avoir un retournement des halls de la barre Debussy. Nous devons donner un nom qui sera mail Claude Debussy.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

18 - AVIS CONSULTATIF DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LES DIMANCHES POUR L'ANNÉE 2022

Mme le MAIRE. - Si vous en êtes d'accord, je propose de ne pas entrer dans le détail. Il s'agit d'une délibération habituelle pour laquelle nous votons.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

19 - APPROBATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS EN FAVEUR DES FOOD-TRUCKS SUR LE TERRITOIRE DE BAGNEUX

M. KANDEL. - Nous avons développé les food-trucks. Cela va dans le sens de ce que je vous disais tout à l'heure à propos de la dynamisation des commerces, y compris dans le centre-ville puisqu'un des emplacements est la Place Dampierre.

Il y avait auparavant des emplacements prédéterminés qui n'avaient pas forcément fonctionné. Les services ont fait un grand toilettage de ces emplacements, je les en remercie d'ailleurs, pour arriver à 4 emplacements. Ils ont fait l'objet d'un regard sur les aspects techniques mais aussi de commercialité.

Un dossier de demandes sera en ligne afin que les porteurs de projets puissent nous faire des propositions qualitatives sur le développement durable, la gestion des déchets, etc. Tout cela sera regardé pour avoir des propositions qualitatives pour notre ville.

Vous avez vu les emplacements, c'est pour dynamiser dans le diffus - je parle pour M. Zambetti - les commerces de la ville.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. MARTIN. - Les food-trucks en ville sont importants. Face à l'engouement du public et, malgré la pression des restaurateurs, les villes finissent par accorder des emplacements de food-trucks. Ces nouveaux usages répondent bien aux nouvelles attentes des consommateurs : un service rapide et mobile, des choix de nourriture diversifiés et des tarifs souvent moyen, entre 10 et 12 euros. C'est intéressant.

Le problème est que les trois quarts des 750 à 800 restaurants mobiles en France, food-trucks mobiles, sont en dépôt de bilan. Le modèle des food-trucks n'est pas si intéressant que cela, vu l'investissement initial d'environ 100 000 euros.

De plus, vous nous proposez 4 emplacements. L'emplacement reste crucial car il va dénaturer l'écosystème commercial où il se trouve. Est-il judicieux de mettre un food-trucks sur la place Dampierre alors qu'il y a déjà un marchand de pizzas, un restaurant de burgers, plusieurs restaurants traditionnels qui ont déjà du mal à survivre. L'arrivée de ce food-trucks risque encore d'amplifier ce phénomène.

Pourquoi n'y a-t-il pas d'emplacement dans le quartier sud où nous pensons qu'il y aurait un intérêt économique et une clientèle pour ce food-trucks ?

Merci.

M. KANDEL. - Monsieur Martin, vous ne pouvez pas nous dire que nous n'essayons pas de dynamiser le centre-ville et nous dire qu'il ne faut pas les mettre sur la place Dampierre. Nous regarderons la commercialité et le fait que cela n'empiète pas sur les commerces sédentaires sur place. L'idée est de dynamiser ces lieux.

Nous sommes dans une expérimentation sur 4 lieux. Nous verrons ce que cela donne et nous en ferons un bilan. Peut-être faudra-t-il le développer, peut-être pas. En tout cas, là, nous sommes dans une expérimentation avec l'idée de dynamiser et d'offrir un service plus large aux habitants.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je propose de passer au vote.

☉ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT**

Mme le MAIRE. - Merci.

ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS

20 - FIXATION DES DROITS DE VOIRIE APPLICABLES AU TITRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022

Mme le MAIRE. - Ils ne bougent pas, sauf pour les food-trucks, on passe à 12,5 euros par emplacement par jour ou séance. Nous restons sur des tarifs raisonnables.

Nous passons au vote.

☉ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21 - APPROBATION DES LOTS N° 6 ET 7 DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE NOUVEAUX VÉHICULES COMMUNAUX ET PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE, DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DU PARC COMMUNAL, ET AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER LA DÉCLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INFRUCTUOSITÉ LES LOTS N° 1 À 5 DUDIT MARCHÉ

Mme le MAIRE. - Monsieur Bensoussan, je vous en prie.

M. BENSOUSSAN. - Merci de me donner la parole pour vous présenter cette délibération relative au renouvellement du parc automobile communal.

Je tiens d'abord à remercier les services techniques pour la conduite de ce dossier dans un contexte difficile.

La ville a procédé en 2020 à un audit de sa flotte de véhicules, qui a conduit à un plan d'actions approuvé en Conseil municipal, qui aura comme conséquence de manière volontariste et responsable de réduire ses émissions de CO² et ses coûts d'entretien et de fonctionnement.

La procédure du marché relatif à l'acquisition de nouveaux véhicules neufs ou d'occasion n'a pas produit les effets attendus. En effet, le marché des lots 1 à 5 qui sont dans le rapport de présentation a été déclaré infructueux.

Le contexte de recherche de véhicules propres rend les choses plus difficiles, voire impossibles pour

s'approvisionner rapidement.

Le marché est saturé notamment par les difficultés d'approvisionnement des batteries des véhicules électriques.

Aussi, par une procédure sans mise en concurrence préalable au motif d'infructuosité de la consultation, les lots 1, 2, 3 et 5 sont attribués pour un ensemble de 15 véhicules légers utilitaires neufs et occasion aux sociétés Renault et Peugeot.

Pour les lots 6 et 7, une réponse positive a été donnée par le prestataire VIS 94 pour 6 véhicules utilitaires de 12 m³ en GNV. C'est donc un total de 21 véhicules qui sera remplacé.

Le lot 4 concernant un véhicule utilitaire léger restant infructueux, une reprise de la demande sera proposée.

Il vous est donc proposé d'autoriser Mme le Maire à signer l'attribution des lots 1, 2, 3, 5, d'une part et des lots 6 et 7 d'autre part et de déclarer infructueux le lot 4.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. MARTIN. - A-t-on regardé des options de type leasing long terme, par exemple, qui se fait de plus en plus dans les professions libérales ? Je pense que cela peut être une bonne option plutôt que d'acheter des véhicules pour la commune.

M. BENSOUSSAN. - Il y a des véhicules neufs et d'occasion qui sont en projet d'achat.

Mme le MAIRE. - Sur le leasing, Mme Métais, notre Directrice générale adjointe des services à qui je posais la question, me dit que nos besoins ne couvrent pas assez de kilomètres pour que le leasing soit attractif.

Il convient de voter.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

22 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) ÉTABLIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Mme le MAIRE. - Madame Balseca, à vous.

Mme BALSECA. - Merci Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Le rapport d'activité du SIGEIF 2020 doit être présenté en séance publique. En voici donc un court résumé.

Adhérente depuis décembre 2009, la ville de Bagneux peut bénéficier de plusieurs services : un service de production de biogaz et d'électricité verte qui nous donne la possibilité d'acheter du gaz renouvelable.

Le SIGEIF fait aussi un travail de contrôle de l'activité du concessionnaire GRDF.

La ville bénéficie aussi du groupement de commandes d'achats de gaz et de service d'efficacité énergétique. Tous les bâtiments municipaux (écoles, gymnases ou bâtiments administratifs raccordés au gaz) bénéficient des prix du groupement de commandes.

Il y a aussi un service d'accompagnement dans les démarches de transition énergétique par un bureau d'études expert en énergie, qui s'appelle Indiggo.

L'outil OSE permet le suivi de consommation de gaz et d'électricité.

Le SIPPAREC et le SIGEIF se sont mis ensemble pour mettre en place un dispositif commun pour faciliter et augmenter le rythme de dépôt des dossiers de demandes de CEE. En 2020, il n'y a pas eu de dossier déposé car il n'y avait pas de projet nécessitant ce type de demande en 2020.

Enfin, il y a le service SYNCOM, qui regroupe SIPPAREC, SIGEIF et SEDIF, pour permettre la gestion des travaux réalisés sur la voirie communale par Enedis, GRDF et VEOLIA.

Voici pour l'activité du SIGEIF.

Enfin, concernant le budget 2020, les recettes représentent 46,60 M€ et les dépenses 43,06 M€, soit un résultat net de 3,54 M€.

Il vous est proposé aujourd'hui de prendre acte du rapport du SIGEIF pour l'année 2020.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci, Madame Balseca.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

23 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT 92 RELATIVE À LA CRÉATION D'UN BOSQUET URBAIN À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Patrick Duru, je vous en prie.

M. DURU. - Merci Madame la Maire.

Nous en avons pas mal débattu au dernier Conseil municipal.

Nous revenons vers vous parce que l'association Environnement 92 n'a pas réussi à obtenir suffisamment de subventions. Cela remet aussi en perspective ce que l'on vient de dire. La période montre qu'il va falloir soutenir les associations car, je pense, qu'elle ne sera pas la seule à avoir du mal à trouver ses subventions pour réaliser ses projets. Dans ce cadre, nous vous proposons d'abonder, en tant que commune, pour que le projet puisse avoir l'ambition qu'il avait au départ et, par conséquent, combler une partie des plantations qui n'ont pas pu être achetées par Environnement 92. Nous nous proposons de les acheter pour que les 3 000 plans forestiers prévus au départ puissent être plantés.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

24 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLECTIF DES MAIRES ANTI-PESTICIDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Mme le MAIRE. - Nous l'avons déjà votée en 2020 à hauteur de 1 000 euros.

Ce collectif rassemble des maires de toute tendance politique confondue qui agissent contre les pesticides et qui travaillent avec le Cabinet de Maître Lepage sur cette question.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

25 - APPROBATION DE LA REVALORISATION DES TARIFS RELATIFS À LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Mme le MAIRE. - À compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs relatifs à la location des salles municipales à des particuliers ou à des associations balnéolaises seront légèrement revalorisés, et ils le seront à des tarifs différents pour les partenaires extérieurs.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

ÉDUCATION

26 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET LA COMMUNE RELATIVE AU FINANCEMENT RÉGIONAL DE L'IMPLANTATION DU "TIERS-LIEU DES SAVOIRS"

27 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ BNP PARIBAS IMMOBILIER (BNPPI) RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'IMPLANTATION D'UN TIERS-LIEU DES SAVOIRS

Mme le MAIRE. - Monsieur Abdou, je vous en prie.

M. ABDOU. - Madame le Maire, je vous remercie de me donner la parole.

Chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de profiter de la présentation de ces deux délibérations afin de vous faire un bref point d'actualité concernant l'avancée du projet du futur lycée d'enseignement général dans notre ville.

Comme vous le savez, la région a inscrit à son plan pluriannuel d'investissement la construction d'un lycée d'enseignement général à Bagneux. Cela a été confirmé par le conseil régional en février dernier.

Suite aux élections régionales, nous avons été reçus en octobre dernier avec Mme le Maire par le nouveau vice-Président chargé des lycées, M. James Chéron. Il nous a confirmé la construction d'un lycée général à Bagneux dans la deuxième partie du PPI qui s'étale sur 10 ans (2017-2027).

La région estime que le projet n'est pas en retard dans la mesure où l'identification du besoin est avancée et celle du terrain également sur la colline des Mathurins, comme vous le savez.

Des études de pollution des eaux et du terrain ont également été menées sur le terrain au printemps puis à l'automne de cette année par les services de la région Île-de-France. Elles se sont révélées satisfaisantes et permettent à la région une acquisition du terrain.

Nous souhaitons donc que la région puisse acquérir le terrain dans le courant de l'année 2022 avant l'individualisation des crédits d'études et nous y travaillons.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés des évolutions de ce dossier.

Venons-en maintenant aux deux délibérations. Vous me permettez de les présenter ensemble.

Dans l'optique de l'arrivée du lycée, nous avons souhaité pouvoir construire avec les Balnéolais. Vous savez le travail entrepris par la permanence du lycée avant le lycée en partenariat avec la Preuve par 7 et le PPCM.

Nous avons souhaité que le travail de réflexion puisse se poursuivre mais surtout se poursuivre sur la parcelle même du futur lycée.

Pour cela, il nous faut y installer une permanence éphémère, nous la nommons Tiers-lieu des savoirs, qui accueillera le lycée avant le lycée.

Cela permettra aux habitants de s'approprier le terrain où l'établissement sera construit mais aussi de recueillir de nombreux publics notamment des jeunes balnéolais, afin qu'ils ou elles participent à l'élaboration du futur projet pédagogique et architectural du lycée.

D'ailleurs, depuis octobre, le terrain est ouvert au public tous les mercredis après-midi et, demain, cela se fera au pot de Noël. Vous serez donc les bienvenus.

Un projet de 400 000 euros est prévu pour la construction du Tiers-lieu des savoirs : un quart de cette somme est financé par la ville, un autre quart par la région, soit un montant de 102 000 euros.

Enfin, les 200 000 euros restants sont financés par BNPPI à travers une convention de parrainage.

Ces deux délibérations permettent à la ville d'accepter ces financements.

Je précise que, dans la conception du Tiers-lieu des savoirs, nous avons été soucieux au fait que la structure puisse avoir une seconde vie à l'arrivée du lycée. Ainsi, la structure est démontable, elle pourra donc être déménagée et servir à d'autres usages.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces deux délibérations.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ou interventions ?

Mme KADOUCI. - Merci Madame le Maire.

Mes chers collègues, nous savons tous quelle importance représente un lycée dans l'éducation de nos enfants. L'école est le temple du savoir qu'il nous faut protéger comme notre bien le plus précieux.

Nous voulons saluer ce soir l'apport des régions dans la promotion de l'excellence à travers l'éducation.

On sait combien il est difficile dans ces temps de crise de poursuivre la réalisation d'investissements conséquents qui pèsent sur les finances.

Cependant, il nous semble important de revenir sur le cas de notre ville qui, depuis des années, vit dans l'attente de l'ouverture du lycée. Le fameux lycée qui a vu naître le formidable projet de communication dénommé le lycée avant le lycée.

Force est de constater que, malgré les nombreuses promesses enrobées avec des coûts de communication en grande pompe, le lycée avant le lycée a l'air d'être devenu toujours pas de lycée.

Trop de promesses, pas de résultat. Combien a été investi en communication sur ce lycée ?

Nous pensons que la mobilisation déployée aurait dû être orientée vers le démarrage effectif des travaux.

On a tous en mémoire la venue de Mme Péresse sur Bagneux à des fins électorales, ce qui était clairement une mascarade juste avant les régionales.

Nous déplorons que Mme le Maire s'y soit associée quand on sait l'importance que représente le lycée pour les Balnéolaises et les Balnéolais.

Chers collègues, notre niveau d'exigence doit être basé sur des résultats et non sur de la communication.

Enfin, nous terminerons notre propos avec une question qui intéresse nos habitants : pouvez-vous nous confirmer, s'il vous plaît, la date prévue pour le démarrage des travaux du lycée ?

Madame le Maire, vous nous l'avez annoncé en 2017 tout en sachant qu'il n'y avait ni de financement ni de programmation.

Il nous semble important d'apporter des réponses concrètes car Mme Péresse, qui est candidate aux élections présidentielles, ne semble pas à avoir de priorité sur le lycée tant attendu sur Bagneux.

Je vous remercie.

Mme BOUDJENAH. - Madame Kadouci, je vous avoue qu'il est assez cocasse de vous entendre parler de lignes de communication à la veille d'une émission dont ma collègue, Chloé Trividic, a parlé tout à l'heure : tout le monde se rappelle la manière dont vous avez partagé les pupitres et les plateaux avec le champion de 2017 - je ne dévoile rien - qui utilise les moyens de la Nation à des fins de communication préélectorale. Mais passons, revenons à l'essentiel, l'objectif du lycée.

J'aurais envie de dire, si ce n'était pas aussi triste, qu'il est assez cocasse de vous entendre défendre l'objectif de l'éducation alors que nous sommes en train de terminer un quinquennat où le ministre actuel se sera mis à dos, c'est le moins que l'on puisse dire, la très grande majorité des agents de son ministère, de la maternelle au lycée, avec une réforme du lycée entrée en application durant ce quinquennat dont plusieurs études, autant sur l'impact sur les professeurs que sur les élèves, montre que cela laisse plus qu'à désirer. Cela doit beaucoup nous interroger sur ce qu'est en train de devenir notre service public d'éducation nationale.

On peut reconnaître une chose à ce ministre, contrairement à d'autres quinquennats, il aura tenu jusqu'au bout, en tout cas pour l'instant : il aura été le seul ministre de l'Éducation nationale de ce quinquennat !

Nous concernant, nous continuons sur notre objectif sur lequel nous avons effectivement mobilisé les habitants. Si vous appelez cela de la communication, libre à vous. Oui, il a fallu mobiliser les habitants à de multiples reprises pour obtenir que la Région décide enfin d'acter que les capacités d'accueil dans le bassin sud des Hauts-de-Seine étaient plus que saturées, qu'il y avait urgence à construire un lycée neuf et, en l'occurrence, à Bagneux, la ville la plus jeune du sud des Hauts-de-

Seine, la ville dans laquelle le fait de ne pas avoir de lycée d'enseignement général public commençait à constituer, comme le nez au milieu de la figure, un symptôme d'inégalité territoriale qu'il n'était plus possible de ne pas voir, donc oui, nous avons travaillé à mobiliser les habitants.

Depuis la décision de la Région obtenue en 2017, je ne vous dirai pas que l'on ne souhaiterait pas que cela aille plus vite, bien évidemment, mais je peux vous dire que Mme le Maire, Hakim Abdou et moi-même, dans ce mandat, nous saisissons toutes les opportunités, qu'elles soient de niveau "politique" ou de niveau technique avec nos agents, autant sur le projet du lycée lui-même que sur les aspects techniques liés au projet urbain des Mathurins, toutes les occasions pour que le projet avance.

Le projet avance. Un certain nombre d'études, comme l'a rappelé Hakim Abdou, se sont accumulées.

Vous l'avez vécu comme habitante de Bagneux, la construction d'écoles est un projet très long. La construction d'un lycée est beaucoup plus longue que celle d'une école.

Nous sommes engagés dans ce processus, nous irons évidemment jusqu'au bout, le plus tôt sera le mieux. Un calendrier effectif sera indiqué par la région, le plus tôt sera le mieux. Le vice-Président nous a confirmé que c'était dans le PPI actuel qui est arrivé à la moitié de sa durée.

Quant au Tiers-lieu des savoirs, vous dites que c'est de la communication, nous avons pris le parti de travailler sur le contenu de ce futur lycée. Nous pensons que c'est une formidable opportunité pour tirer vers le haut tout le parcours éducatif sur le territoire. Pour cela, nous avons besoin des acteurs les plus investis mais tous les habitants qui le souhaitent participent à la définition du contenu pédagogique de ce lycée avec un impact sur le bâtiment lui-même car on imagine que l'on peut concevoir un bâtiment en fonction de ce que l'on a envie d'y faire : quelles pratiques pédagogiques ? Quel type d'options, de filières, etc. ? Si vous estimez que tout cela n'est pas intéressant pour l'avenir des enfants et des jeunes de Bagneux, libre à vous de le penser ; nous, en tout cas, nous sommes au travail pour que ce lycée tant attendu voie le jour le plus vite possible.

Mme KADOUCI. - Madame Boudjenah, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai jamais dit que j'étais contre le fait qu'il y ait un lycée dans notre ville.

Mme BOUDJENAH. - Je n'ai pas dit que vous aviez dit cela, Madame Kadouci.

Mme KADOUCI. - Ce sont vos mots.

Ce qui me dérange, Madame Boudjenah, c'est cet effet d'annonce, c'est le fait d'annoncer ce lycée qui va arriver, sans financement sans date. Cela prend sûrement du temps comme vous le dites mais, pour moi, quand je vous dis que c'est de la communication, cela reste juste de la communication et un effet d'annonce.

Je ne suis pas contre le fait d'avoir un lycée sur la ville.

M. MARTIN. - C'est vrai que l'idée nous paraît intéressante pour créer du lien social et développer des projets éducatifs avec les écoles. Quant à savoir si cela aura des répercussions sur l'organisation, le plan pédagogique de ce lycée, j'en doute un peu.

Ce qui nous inquiète un peu, c'est le coût global de cette opération. Le lycée arrivera dans le meilleur des cas en 2026, 2028, 2030 ; 2026 au mieux et 2030 au pire, c'est-à-dire dans 4/5 ans et 8 ans.

Cela veut dire que, pendant 8 ans, nous allons maintenir cette structure pour laquelle il y aura des coûts de fonctionnement puisque des personnes vont l'animer à travers des projets, etc. Nous avons très peu de visibilité, voire pas du tout sur le coût global de cette opération.

Nous nous demandons s'il n'y a pas d'autres priorités ? Nous sommes contraints sur nos budgets, nous en avons parlé toute la soirée.

C'est pour cela que nous nous abstenons.

Mme le MAIRE. - D'accord.

Le projet des Tiers-lieu des savoirs est d'animer, de manière transitoire, le projet du lycée, un projet de long terme.

Nous souhaitons pouvoir l'animer avec la communauté éducative, que sont les parents, les enseignants de notre ville et les jeunes de la commune.

C'est l'objet de la délibération qui vous est présenté ce soir avec un projet subventionné par la Région Île-de-France et le propriétaire foncier BNPPi qui coûte un quart à la ville en investissements.

Vous évoquez les coûts de fonctionnement. Bien sûr, il y en a puisqu'il faut faire vivre cette permanence. Il y a aussi du redéploiement d'activités.

Pour la Ville, nous avons une chargée de mission sur le dossier du lycée qui s'investit en partie sur ce travail. Même s'il n'y avait pas de Tiers-lieu, nous aurions besoin de quelqu'un pour porter ce dossier administrativement à nos côtés.

Je pense que c'est un beau projet, aussi bien d'urbanisme transitoire que de travail sur le fond, de ce que l'on souhaite demain dedans, mais comme nous souhaitons en faire un lieu de culture, qu'il le devienne ainsi qu'un lieu d'apprentissage.

Je ne reviens pas sur l'intervention de Mme Kadouci. Ce n'est pas En marche qui va nous donner des leçons de communication, excusez-moi de le dire ainsi. Vous relayez les tweets de la Députée qui passe son temps à dire du mal de la ville de Bagneux et du Maire de Bagneux sur la question du lycée, je préférerais vraiment qu'elle me propose de m'aider et de rencontrer Mme Péresse pour essayer que le dossier avance plus vite. À chacun sa communication, mais je pense que vous êtes mal placés pour me donner des leçons de ce point de vue.

Ce lycée a été inscrit au PPI de la région qui est un plan sur 10 ans. En 2017, il a été voté. Vous pouvez récupérer la délibération. Ce n'est pas de la communication de la ville, c'est une délibération du Conseil régional d'Île-de-France. Maintenant, il doit être construit comme tant d'autres lycées. 12 ou 9 doivent être construits dans la région et très peu sont commencés. Ceux qui ont pu être commencés sont inférieurs aux doigts d'une main.

Nous essayons de faire avancer ce dossier et de faire en sorte que les choses progressent le plus vite possible, c'est dans l'intérêt des Balnéolais et de leurs enfants. Nous en avons assez de cette situation, nous en avons assez que les jeunes à la rentrée n'aient pas d'affectation en seconde parce qu'il n'y a plus de place dans les lycées d'enseignement général dans le tout le bassin sud.

Voilà la situation dans laquelle nous sommes.

Je vous propose de passer aux votes.

☞ VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 26 : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT ET LES GROUPES "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM ET LES BALNÉOLAIS NE PARTICIPANT PAS AU VOTE

☞ VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 27 : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT ET LES GROUPES "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM ET

LES BALNÉOLAIS NE PARTICIPANT PAS AU VOTE

28 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX, LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE AYANT POUR OBJET LA RECONDUCTION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) JUSQU'EN SEPTEMBRE 2022

Mme le MAIRE. - Il s'agit juste de prolonger avant d'actualiser. Cela fait suite à la crise sanitaire. Il sera voté courant 2022.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

29 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE, AU TITRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE, ET À LA SUITE DE L'APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, ET RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LADITE RÉGION ACADÉMIQUE

M. HOUSNI. - Bonsoir tout le monde, Mme la Maire.

Je vous présente ce soir un rapport concernant une convention entre la ville de Bagneux et la région académique de l'Île-de-France.

Ce projet porte sur une subvention qui s'élève à 124 865 euros pour un projet global d'un montant de 182 941 euros.

Ce montant global est l'addition de la subvention du ministère de l'Éducation nationale qui s'élève à 124 865 euros plus le montant alloué par la ville qui s'élève à 58 076,32 euros.

Ce projet a un objectif phare, celui d'équiper les écoles élémentaires de la ville de Bagneux et de monter en compétences le numérique dans les écoles élémentaires de la ville de Bagneux.

Ce projet a pour autre objet de veiller à l'aspect écologique. Pour respecter cet aspect, nous allons mettre en œuvre l'ensemble des obligations proposées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Cela consiste à veiller à acheter du matériel (ordinateurs, tablettes, écrans) qui a une durée de vie importante, à veiller que ce matériel ne consomme pas trop d'énergie et à veiller qu'ils soient facilement réparables si besoin est.

Je tiens aussi à féliciter les services qui ont porté ce projet dans un délai très court. L'appel à projets a été publié vers janvier 2021. Avant début mars, la ville avait déposé sa candidature et les deux services, la Direction de l'éducation et la Direction de l'informatique, avec la Direction générale, ont travaillé dans un temps record pour proposer ce projet.

Je ne vous le cache pas, nous avons eu quelques frayeurs car, à un moment donné, on attendait la réponse du ministère, elle a tardé, néanmoins, nous avons eu une bonne surprise, la subvention est tombée.

Maintenant, nous allons, avec notre partenaire, l'Éducation nationale, essayer de mettre en œuvre rapidement ce projet pour la réussite de nos enfants.

Merci de votre écoute.

Mme le MAIRE. - Merci.

☉ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

30 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES SOUMISES AU QUOTIENT ET APPLICATION DES TARIFS CORRESPONDANTS AUX ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 17 ANS

Mme le MAIRE. - Nous avons commis une erreur matérielle, nous avons oublié une partie.

Nous passons au vote.

☉ *VOTE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT*

31 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☉ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

JEUNESSE

32 - APPROBATION DU DISPOSITIF COMMUNAL RELATIF À L'OCTROI DE L'AIDE AUX PROJETS JEUNES

Mme le MAIRE. - Nous l'avons un peu relooké.

Mme MOUTAOUKIL. - Ce dispositif existe déjà depuis quelques années, puisque la précédente délibération datait du 28 mars 2000.

L'idée est de préciser ce dispositif, ses objectifs généraux, les conditions d'obtention, les montants versés et les thématiques entrant en ligne de compte ainsi que les conditions de présentation du dossier pour que nos jeunes puissent bénéficier de ce dispositif qui leur permet, très souvent, d'être soutenus dans leur parcours de formation.

À titre d'exemple, nous avons aidé des jeunes notamment une jeune femme qui voulait faire une école d'infirmières et qui avait besoin d'être soutenue, un jeune qui est allé préparer un Bachelor Entrepreneuriat et Inovacances aux États-Unis qui n'aurait pas eu la possibilité de partir, une jeune dont nous avons entendu parler dans le Bagneux Info qui a fait un passage au Massachusetts Institute of Technology (MIT). C'est dans le cadre de la réussite éducative que nous le faisons mais aussi professionnelle, puisque nous pouvons soutenir également des projets professionnels.

Le document annexé n'est pas le bon document. Nous nous en sommes rendu compte une fois le dossier parti.

La convention en annexe n'est pas la bonne version. La délibération reste, mais merci de ne pas tenir compte de cette annexe.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. MARTIN. - Nous voterons, mais une remarque : très peu de jeunes ont bénéficié de cette aide. Pour quelle raison ? Ne faisons-nous pas suffisamment de communication sur cette aide ? Le nombre de projets nous étonne un peu.

Mme MOUTAOUKIL. - Vous parlez de l'année 2021.

M. MARTIN. - Oui.

Mme MOUTAOUKIL. - Oui, vous avez raison de le relever, c'est d'ailleurs pour cela que nous l'avons mis. C'est lié aussi à la situation sanitaire. Désolée, nous aurions aimé faire plus, mais cela n'a pas été possible. Nous espérons que, l'année 2022, nous laissera un peu plus de latitude pour communiquer davantage sur ce dispositif, de façon que davantage de jeunes puissent en bénéficier.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Nous avons ensuite une série de délibérations sur la santé.

James, à vous.

SANTÉ

33 - APPROBATION D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS (AP - HP) PARIS-SACLAY L'HARMONISATION DE LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE ET SOIGNANTE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

M. NDJEHOYA. - Merci Madame la Maire. Chers collègues, comme vous le savez, nous connaissons une situation difficile avec un nombre de professionnels de santé inférieur aux besoins du territoire. C'est pourquoi nous vous proposons de mettre en place des partenariats afin de développer au maximum l'accès aux soins et d'améliorer les parcours de soins.

Cette convention avec le Groupe hospitalier Paris Saclay vise, entre autres, à améliorer la communication entre les professionnels de la ville et de l'hôpital, développer l'accès aux spécialités hospitalières ou encore développer les parcours de soins optimaux.

Cette convention représente une réelle amélioration des parcours de soins et d'accès aux soins dans notre ville.

C'est pourquoi je vous invite à l'approuver.

Mme le MAIRE. - Merci.

C'est une convention cadre.

Nous passons au vote

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

34 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE (GHU) DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS (AP-HP) UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DE LA DERMATOLOGIE.

Mme le MAIRE. - Il s'agit là encore d'approuver une convention, mais pour la dermatologie.

Nous passons au vote.

☉ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

35 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE GROUPE HOSPITALIER DE TERRITOIRE PARIS-SACLAY DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE – HÔPITAUX DE PARIS (AP-HP), RELATIVE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE CARDIOLOGIE AU SEIN DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ (CMS) LOUIS-PASTEUR

Mme le MAIRE. - C'est toujours pareil.

☉ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

36 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE RELATIVE À L'INDEMNISATION PAR LA COMMUNE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE SON INTERVENTION AUPRÈS DU CENTRE DE VACCINATION DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Je te passe la parole James.

M. NDJEHOYA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pendant 6 mois, la ville de Bagneux et la Croix-Rouge française ont collaboré pour permettre le bon fonctionnement du centre de vaccination.

Je profite de cette occasion pour remercier les professionnels de santé, les agents de la ville et les bénévoles de la Croix-Rouge pour avoir permis un fonctionnement exemplaire de ce centre.

Alors que l'accompagnement de l'État pour le fonctionnement des centres de vaccination a été défaillant avec beaucoup de communes qui attendent toujours un remboursement des frais qu'elles ont engagés.

La mobilisation exceptionnelle de la Croix-Rouge Française nous a permis d'assurer la vaccination dans les meilleures conditions. C'est à ce titre que l'ARS et la commune ont décidé, d'un commun accord, de dédommager la Croix-Rouge pour sa mobilisation.

La présente convention permet de verser une somme de 40 000 euros à la Croix-Rouge pour son investissement.

Il nous faudra encore nous battre pour que l'État prenne ses responsabilités et dédommage les villes pour leurs sacrifices.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Lorsque nous avons voté la délibération sur la subvention de l'ARS, nous avons évoqué le fait que nous ferions ce reversement à la Croix-Rouge que nous remercions encore pour son intervention à nos côtés.

Nous passons au vote.

☉ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

37 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE-MALADIE (CPAM) DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ ET RÉDUCTION DES RISQUES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☉ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

38 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE-MALADIE (CPAM) DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE ET LA COVID19 AUPRÈS D'UNE POPULATION SOCIALEMENT DÉFAVORISÉE OU ISOLÉE AINSI QUE LA MISE EN PLACE DES GESTES BARRIÈRES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

39 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) D'ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE AU FINANCEMENT DU PLAN LOCAL DE NUTRITION

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

40 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DIABÈTE 92 NORD, RELATIVE À LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE AUPRÈS DES PATIENTS ATTEINTS DE DIABÈTE MENÉE PAR LA COMMUNE

Mme le MAIRE. - C'est une association avec laquelle nous travaillons.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

Merci à James.

HABITAT

41 - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE L'ÉTAT, L'AGENCE NATIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ANRU), L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLÉE SUD GRAND PARIS (VSGP), LA COMMUNE, ET LES SOCIÉTÉS ACTION LOGEMENT SERVICE ET FONCIÈRE LOGEMENT RELATIVE AU RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER DE LA PIERRE-PLATE (CITÉ DES MUSICIENS)

Mme le MAIRE. - Je propose de ne pas entrer à nouveau dans le détail puisque nous avons parlé à de nombreuses reprises de ce dossier. Ce soir, il s'agit d'acter la signature de la convention. Ce dossier est d'ailleurs passé au Conseil de territoire, à l'EPT. Il a été voté à l'unanimité.

C'est un projet qui nous tient et me tient beaucoup à cœur. Nous souhaitons que les habitants aient le droit de vivre dignement dans ce quartier et bénéficient de tout le développement et l'essor que va permettre l'arrivée des métros pour désenclaver ce quartier et accroître, par l'extension d'un hectare, la place des espaces verts notamment avec l'extension du parc Mandela et la reconstruction des équipements publics qui sont importants dans ce quartier. Je pense notamment, en dehors de la crèche, au centre social qui sera reconstruit au pied des gares, mais aussi à quelque chose qui n'était pas gagné d'avance, la reconstruction du gymnase et du collège Joliot Curie par le département, qui pour nous est important tout comme l'engagement de l'EPT pour reconstruire à neuf le théâtre Victor Hugo dans ce même quartier.

Voilà les quelques éléments que je pouvais vous redonner. C'est un dossier que vous connaissez bien puisque nous en parlons assez régulièrement.

Il s'agit d'acter aujourd'hui cette convention de partenariat.

Y a-t-il des interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

42 - PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Mme la MAIRE. - Notre collègue Michel Reynaud étant souffrant, Aïcha Moutaoukil va donc nous présenter cette délibération.

Mme MOUTAOUKIL. - Nous avons régulièrement l'occasion d'aborder les enjeux de la tranquillité publique en majorité municipale. C'est une question importante qui suscite beaucoup d'attentes de la part de nos habitants.

La délibération de ce soir nous permet de nous projeter sur cette question en abordant la tranquillité publique dans toutes ses dimensions grâce au travail engagé il y a plusieurs mois par notre prestataire, Didaxis, pour établir un diagnostic local de sécurité.

Pour rappel, la précédente stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, pour la période 2016-2020, était arrivée à son terme.

La ville a lancé la démarche de son renouvellement lors du Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) du 2 décembre 2020.

Il s'agissait d'établir un nouveau diagnostic local de sécurité et de définir les orientations de la future stratégie territoriale 2022-2026.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte national avec l'apparition de la stratégie nationale de sécurité et de prévention de la délinquance 2020-2024.

Ainsi, comme nous l'avons fait il y a 5 ans pour élaborer notre stratégie locale en la matière, nous avons lancé, cette fois encore, au printemps dernier, un questionnaire auprès des habitants pour connaître leur préoccupation dans ce domaine.

Des entretiens auprès d'institutions et de professionnels l'ont complété pour nous permettre d'affiner nos orientations et envisager de nouvelles actions.

Le diagnostic qui inspire notre nouvelle stratégie s'appuie donc sur près de 800 questionnaires et 70 entretiens, ce qui en constitue une base solide et largement exploitable.

Il a été présenté mercredi dernier au Conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Il fait ressortir un éventail de préoccupations légèrement différent d'il y a cinq ans :

- la question spécifique des mineurs et jeunes majeurs comme victimes mais aussi comme acteurs de violences, notamment en milieu scolaire ;

- les enjeux éducatifs occupent ainsi une place importante dans les réponses formulées par les habitants ;

- la part des violences physiques et notamment des violences intrafamiliales dont on constate l'augmentation, nous y reviendrons dans la discussion. Le nombre de plaintes augmente, ce qui est une conséquence positive de la médiatisation de cette question à travers les féminicides et leur prise en compte par notre commissariat, qui s'est nettement améliorée ;

- ce qui relève aussi et strictement de la tranquillité publique dans l'espace public, donc une double préoccupation : le trafic de stupéfiants et, plus globalement, le cadre de vie.

C'est à partir de ce constat que des fiches actions ont été élaborées sur lesquelles notre Conseil municipal doit se prononcer. Sans les détailler, je vais en pointer quelques aspects :

- le caractère très partenarial de ces actions qui nous amènent à envisager un groupe transversal se réunissant 4 fois par an pour faire le point de ce qui avance et de ce qui peut bloquer ;

- un accent fort est mis aussi sur la parentalité ;

- un renforcement des actions de sensibilisation autour des questions de genre et d'égalité entre les filles et les garçons ;

- une plus grande visibilité des acteurs principaux de notre politique de tranquillité publique (police municipale, police nationale, médiateur et nos outils parmi lesquels la vidéo-protection qui a d'ailleurs permis des interpellations dans des situations de délit grave) ;

- des efforts enfin de communication en matière de prévention des violences, des cambriolages et des dépôts sauvages.

Vous le voyez, il s'agit donc d'une stratégie ambitieuse fondée sur des partenariats actifs tant sur les plans institutionnels qu'associatifs. Elle repose sur plusieurs piliers, un travail en bonne intelligence au quotidien avec notre commissariat de police, des actions de sécurisation conduites par notre police municipale renforcée d'outils comme la vidéo-protection, l'intervention de médiateurs dans trois quartiers uniquement financés par la commune pour lesquels nous souhaiterions un soutien du département et de l'État.

Il est donc proposé au Conseil municipal, ce soir, d'adopter la nouvelle stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2022-2026, d'autoriser Mme la Maire à signer la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et, enfin, d'autoriser Mme la Maire à signer les demandes de subventions permettant de financer les actions prévues dans le cadre du CLSPD et sa nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de la prévention de la délinquance.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci pour cette présentation complète.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Le document est très clair et très factuel. C'est bien. Au regard de ces chiffres, on remarque de manière globale les problèmes d'insécurité, de drogue et de violence qui ont une réalité à Bagneux : ils sont en hausse depuis 2016, sachant que 2020 a été une année un peu spécifique.

Sur les trois axes stratégiques, pour la période 2020-2024, je pense que c'est très bien. Nous allons dans le bon sens, nous nous focalisons vraiment sur les priorités à traiter. Cela nous paraît très bien.

En ce qui concerne les médiateurs, c'est toujours la même question, nous n'avons pas vraiment de retour d'analyse de l'impact sur la prévention et la sécurité à Bagneux. A-t-on les effets de ces

médiateurs ? Cela fait déjà quelque temps que nous avons des médiateurs à Bagneux, mais nous n'avons pas de retours factuels de leurs impacts en matière de prévention sur la sécurité à Bagneux.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je crois qu'il n'y a pas d'autres interventions. Je vais donc vous proposer de passer au vote.

Pour ce qui est des médiateurs, on demandera un bilan un jour en commission municipale. Les bilans mensuels sur le travail qu'ils mènent sont fournis. C'est un peu fastidieux, il faudra les consolider. Nous verrons s'il est possible de faire quelque chose dès que nous aurons les moyens de le faire.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

COMMUNICATION

43 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE ENTRE LA COMMUNE ET DIVERSES ENTREPRISES RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION ORGANISÉE DANS LE CADRE DE L'INAUGURATION DU NOUVEAU TERMINUS DE LA LIGNE 4 DE MÉTRO IMPLANTÉ À BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Certains d'entre vous le savent déjà pour avoir participé avec moi aux dernières réunions avec les équipes de la RATP, sauf changement de dernière minute qui serait lié aux fins de travaux, c'est avec joie que je vous annonce officiellement l'ouverture du terminus de la ligne 4 à la station de métro Lucie Aubrac à Bagneux, ainsi qu'à Barbara à Montrouge, le jeudi 13 janvier.

Pour toutes et tous ici présents et tous les habitants de Bagneux, c'est un événement, je dirai également, un événement historique car l'arrivée de la ligne 4 conjuguée dans quelques années à la ligne 15 va profondément faire évoluer notre commune et bouleverser nos modes de déplacement.

Cette dynamique, nous y travaillions d'arrache-pied depuis plusieurs années pour qu'elle profite à toutes et tous et aux actuels et futurs Balnéolais.

L'arrivée du métro, vous le savez aussi, va renforcer l'attractivité de notre ville en termes d'attractivité économique, d'emploi et de commerce. Je vais m'arrêter là sur le développement de Bagneux pour arriver directement au sujet principal de la délibération, mais évidemment, cette arrivée du métro est quelque chose de structurant pour la ville de Bagneux qui me fait penser aux équipes et aux maires précédents qui se sont mobilisés sur ce dossier avec ténacité.

Jeudi 13 janvier, normalement, aura lieu le jour de l'ouverture de la station et la RATP, avec IDFM, va organiser une inauguration qui sera de petit format, il y aura très peu de monde (les financeurs, les maires et les adjoints au transport), c'est ce qui nous est annoncé aujourd'hui, compte tenu de la période de crise sanitaire.

Je ne peux pas encore vous dire si nous pourrions garantir la présence d'un membre par groupe du Conseil municipal. C'est une demande que j'ai portée, mais pour l'instant, je n'ai pas encore reçu de réponse positive.

Il s'agit d'une inauguration protocolaire non-ouverte au public.

Évidemment, nous tenons à ce que la ville offre à ses habitants un bel événement festif à la hauteur de la mobilisation qui a permis que le métro arrive à Bagneux.

Les habitants ont supporté pendant de longs mois, voire de longues années les travaux. Je pense qu'il est bien qu'ils puissent profiter de ce moment.

Le samedi 15 janvier, nous organiserons, sur la place Lucie Aubrac, un événement festif gratuit ouvert à tous les Balnéolais.

Le programme présenté dans la délibération ne sera finalement pas celui du 15 janvier puisque les dernières annonces gouvernementales sur la crise sanitaire nous font retravailler un format qui respecte mieux les mesures sanitaires. La soirée se déroulera de 16 heures à 20 heures. Tout ce qui était prévu qui occasionne des manipulations, etc. ne pourra pas être fait comme nous l'avions imaginé. Cela dit, il y aura tout de même plusieurs animations artistiques et musicales : un travail mené sur le thème du métro par les centres, nos accueils de loisirs, sur le thème de la résistance et de l'engagement de Lucie Aubrac par des collégiens de Joliot Curie. Nous les mettrons à l'honneur. Un spectacle de son et lumière conclura cette soirée et sera aussi présent l'artiste C215 dont deux œuvres seront installées dans le métro et la fille de Lucie Aubrac nous fera l'honneur d'être des nôtres.

Ce sera aussi l'occasion de souhaiter nos vœux à la population car la traditionnelle soirée à la salle des fêtes ne sera pas organisée. Nous allons reporter le budget sur cet événement.

Afin de financer cet événement à la hauteur de ses ambitions sans que cela pèse trop lourd sur le budget de la commune, puisque notre budget est contraint, nous l'avons vu lors du débat sur le DOB, nous avons sollicité les investisseurs et les entreprises qui interviennent sur le territoire de Bagneux. Une convention type formalise ce partenariat et la ville s'engage à inclure leur logo sur des outils de communication.

Pour votre information, 10 entreprises et promoteurs ont confirmé ce jour leur participation : la Moderne, Nexity-Linkcity dans un partenariat commun, BNPPI, Emerige, Cogedim, Logipostel, SADEV 94, Colas, Codic et Spie Batignolles. Cette liste de partenaires peut continuer d'évoluer. Elle doit nous permettre je pense de fêter cet événement comme il se doit.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur cette inauguration. Je vous tiens au courant pour le 13 janvier, en espérant que la date ne bougera pas. Pour l'instant, c'est celle-là qui est retenue à ce jour.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Merci.

44 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF (AVENANT) N° 1 AU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ INAPA FRANCE ET RELATIF À LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PAPIER POUR L'IMPRIMERIE

Mme le MAIRE. - Les matières premières augmentent de 17 %. Étant donné que cela impacte les prix contractuels, nous avons besoin d'un acte modificatif.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RESTAURATION

45 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 5 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ MR. NET ET RELATIF À LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET ARTICLES CONNEXES

Mme le MAIRE. - Nous avons un acte modificatif pour la Société MR. NET relatif aux produits d'entretien. Là, nous avons un nouveau bordereau contenant de nouveaux référencements. Cela ne modifie pas le prix contractuel du marché mais pour payer les factures, nous devons agréer ce nouveau bordereau.

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

46 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF (AVENANT) N° 1 AU LOT N° 3 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ MR. NET, RELATIF À LA FOURNITURE DE CONDITIONNEMENT ET MATÉRIELS JETABLES POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'approuver un acte modificatif avec la même Société pour des fournitures de conditionnement et de matériels jetables pour le service de la restauration. Cela a un impact sur le prix de leur approvisionnement. Nous avons une augmentation que nous devons introduire dans l'acte modificatif.

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

PERSONNEL

47 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme le MAIRE. - Je pense que cela ne soulève pas de souci. Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

48 - PRISE EN COMPTE DE LA REVALORISATION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES DE DÉPLACEMENT ET APPROBATION DU BARÈME ET DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION AUX AGENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN ORDRE DE MISSION

Mme le MAIRE. - Ce sont des taux de frais de déplacements, des taux d'indemnités kilométriques qui sont différents selon que l'on se déplace en voiture, vélo ou moto et selon le nombre de kilomètres parcourus. C'est dans le cadre des ordres de missions pour le personnel qui se déplace à notre demande.

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

VŒU

49 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU FINANCEMENT PAR L'ÉTAT DU CENTRE DE VACCINATION

Mme le MAIRE. - Ce vœu est proposé par le Conseil municipal dont nous avons déjà pas mal parlé dans la soirée. Ce vœu porte sur la prise en compte par l'État des coûts des centres de vaccination pour la commune. Ce vœu demande au Premier Ministre :

- de mieux soutenir une ville comme la nôtre, les villes qui ont des finances modestes qui ont besoin d'être soutenues parce qu'elles ont fait le choix d'ouvrir un centre de vaccination,
- de continuer à prendre en charge la participation active de la Croix-Rouge comme nous avons pu le faire,
- et de rembourser à la commune l'intégralité des frais pour lutter contre la pandémie.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☉ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE, LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM NE PARTICIPANT PAS AU VOTE**

Mme le MAIRE. - Merci à la grande majorité des collègues de voter pour. Nous transmettrons votre soutien quasi unanime au Premier Ministre.

AMÉNAGEMENT URBAIN

50 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE BAGNEUX APPROUVÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLÉE SUD GRAND PARIS (VSGP)

Mme le MAIRE. - Ce point concerne le PLU (plan Local de l'Urbanisme) approuvé à l'unanimité par l'EPT (l'Établissement Public Territorial).

Notre PLU a été modifié. Nous souhaitons, chaque fois, même si c'est adopté à l'EPT, le présenter au Conseil municipal car tous les élus du Conseil municipal ne siègent pas à l'EPT. C'est pour une question de transparence et démocratique.

Voulez-vous que l'on revienne dans le détail ou cela vous convient-il ?...

Monsieur Zambetti, je vous en prie.

M. ZAMBETTI. - L'enquête publique avec une participation de 24 Balnéolais reste très faible pour un document aussi important. Heureusement ! Certains ont pris le temps de rédiger des observations détaillées !

Dans la conclusion de la commissaire enquêteur, les deux premiers points relevés sont le patrimoine vert et le patrimoine bâti. Elle n'est pas convaincue par l'impact des dispositions prises pour la protection des espaces verts existants dans la présente modification du PLU.

Aussi, aucune mesure supplémentaire n'est prise sur les zones UBIO/p qui restent des espaces fragiles car constructibles et elle recommande de Lancer des réflexions autour de projets "forts" pour la sauvegarde du patrimoine vert.

Le deuxième point concerne le patrimoine bâti, à classer sous la protection du code de l'urbanisme.

Deux sujets me tiennent particulièrement à cœur dans ma contribution. Je reviens juste sur le 2^e point et en particulier sur les 4 bâtiments de l'Abbé Grégoire remarquables, à préserver au titre du code de l'urbanisme.

À l'enquête Publique de 2016, Hauts-de-Seine Habitat conteste ce classement qui va contre son projet de rénovation. Votre réponse : vous ne souhaitez pas donner suite à cette remarque.

Au PLU de 2019, rien ne concerne ce sujet. À cette modification n° 2 du PLU, au règlement littéral, il est spécifié pour ces 4 bâtiments : *"tout projet de réaménagement de l'ensemble devra respecter ces caractéristiques urbaines : les grands principes d'implantation, les gabarits généraux, les inscriptions dans le paysage environnant, etc."*. C'est la réponse que j'attendais de Monsieur le Directeur général qui ne connaît pas le projet.

Aujourd'hui, Habitat veut surélever les 4 bâtiments de 2 et de 3 niveaux sans se préoccuper du classement de ces bâtiments. Monsieur le Directeur général m'a répondu qu'il déposerait un PC, modifierait le PLU. En réalité, il ne sait pas exactement. Si maintenant, les bailleurs/constructeurs font modifier le PLU à leur aise, où va-t-on ?

Un dernier point : pourquoi le bâtiment Montesquieu, de même architecture et de construction, n'a pas été identifié et localisé comme remarquable ? Ces Bâtiments nous rappellent que l'architecture sociale est l'affaire de tous ; elle permet de comprendre les aspirations d'une société à travers le temps.

Je vous remercie.

Mme BOUDJENAH. - Rapidement parce qu'il est tard, par rapport à ce que vous dites, Monsieur Zambetti, la commissaire enquêteur a fait son travail de manière approfondie. Elle a émis plusieurs recommandations, ce qui est assez classique, d'autant qu'elle ne connaissait pas du tout Bagneux, pas du tout notre PLU et pas du tout nos projets urbains. Elle a cherché à s'imprégner de l'ensemble de la dynamique de la ville.

Elle a émis un avis favorable sans réserve tout de même. Je le précise parce que M. Zambetti n'en a pas fait état. Les recommandations qu'elle a faites, comme on l'indique dans l'information, il faut les prendre de manière constructive. Cela ne va pas du tout à l'encontre de ce que nous souhaitons faire, au contraire : sauvegarder le patrimoine vert est un des engagements forts de notre municipalité. Ce n'est pas l'objet de cette modification. Il ne s'agit pas d'une révision d'ensemble du PLU mais d'une modification sur quelques thématiques. Il s'agit notamment de tempérer les ardeurs de mutation dans le diffus en contraignant davantage les possibilités de constructibilité.

En effet, il faudra que nous portions ces recommandations dans le cadre de l'élaboration, qui a commencé, du PLU intercommunal dans lequel il faudra les intégrer de manière encore plus accrue qu'aujourd'hui. Ce sera à regarder avec les collègues des autres villes.

Un mot sur ce que vous avez dit à propos des zones UBIO, sachant qu'il y a une différence entre les zones UBIO et UBIO/P. À cette heure, je n'entrerai pas dans les détails, mais les zones UBIO ne sont pas constructibles, sauf à construire de petits abris de jardin, en tout cas des choses allant avec la sauvegarde de la parcelle concernée.

Cela fait partie des choses pour lesquelles la commissaire enquêteur n'a pas forcément saisi les subtilités de zonages que nous avons créés dans notre PLU.

En ce qui concerne les bâtiments de l'Abbé Grégoire, vous étiez à la réunion publique de présentation du projet, je pense que vous avez toutes les cartes en main, Monsieur Zambetti. Pour que les choses soient tout à fait claires, sur les bâtiments sur lesquels vous avez dit, à juste titre, que la ville avait tenu bon face à Hauts-de-Seine Habitat à l'occasion de la révision du PLU pour prendre en compte la spécificité, la qualité d'implantation plus que la qualité du bâti lui-même car, comme il n'a pas été entretenu comme il le fallait, il est très dégradé, nous l'avons en effet intégré dans notre volet patrimoine sous la formulation suivante : si d'aventure, il fallait vraiment démolir, il faudrait que le propriétaire démontre qu'il y a péril.

Aujourd'hui, il n'y a pas de projet de démolition ni de surélévation, ce qui n'impliquera pas de modifier le PLU actuel. Il faudra que nous soyons attentifs à la qualité architecturale et de construction pour que cette surévaluation ne dénature pas le caractère patrimonial de ce bâti, mais au contraire le revalorise.

Si c'est ce que vous voulez dire, je pense que nous allons dans le même sens.

Il n'y a pas de sujet lié au PLU, sur ce point en tout cas.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de passer au vote pour dire que nous avons eu l'information.

☞ VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL A ÉTÉ INFORMÉ DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLU DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Il me reste à vous remercier.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le mardi 8 février.

Vous avez des petits cadeaux à prendre. Je vous propose de les prendre un par un. Nous n'avons pas voulu les toucher. Vous avez une petite pochette de chocolats, du miel de Bagneux et une petite bouteille de vin de Bagneux.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes à toutes et à tous.

(La séance est levée à 00 h 05.)